

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2009

VENDREDI 15 MAI 2009

à 10 heures au Palais des Congrès
2 place de la Porte Maillot – 75017 Paris

Documents visés à l'article R.225-83 du Code de commerce



TOTAL

Abréviations

b :	baril
pc :	pied cube
/j :	par jour
/an :	par an
€ :	euro
\$ et/ou dollar :	dollar américain
t :	tonne métrique
bep :	baril équivalent pétrole
kbep/j :	kilo (millier) bep/j
kbj :	kilo (millier) baril/j
Btu :	British thermal unit
M :	million
G :	milliard
MW :	mégawatt
MWc :	mégawatt crête
TWh :	térawatt heure
TRCV :	Topping Reforming Cracking Visbreaking. Indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie moyenne théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Cette raffinerie traite un cocktail de bruts représentatif de l'approvisionnement moyen de la zone pour fournir les grands produits cotés dans la même zone.

IFRS :	International Financial Reporting Standards
API :	American Petroleum Institute
GNL :	gaz naturel liquéfié
GPL :	gaz de pétrole liquéfié
ROACE :	Return on Average Capital Employed

Table de conversion

1 bep = 1 baril équivalent pétrole = environ 5 505 pc de gaz en 2008
1 b/j = environ 50 t/an
1 t = environ 7,5 b (pour une densité de 37° API)
1 Gm ³ /an = environ 0,1 Gpc/j
1 m ³ = environ 35,3 pc
1 t de GNL = environ 48 Kpc de gaz
1 Mt/an de GNL = environ 131 Mpc/j

Définitions

Les termes « TOTAL » et « Groupe » utilisés dans le présent document se réfèrent, de façon collective, à TOTAL S.A. et à l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France ou hors de France.

Les termes « Société » et « émetteur » utilisés dans le présent document se réfèrent exclusivement à TOTAL S.A., société mère du Groupe.

© TOTAL S.A. avril 2009

Sommaire

1	Administration - Direction - Contrôle	p. 2
2	Ordre du jour	p. 4
3	Rapport de gestion du Conseil d'administration	p. 5
4	Observations du Comité Central d'Entreprise pour l'Assemblée Générale Mixte	p. 16
5	Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	p. 19
6	Rapports des Commissaires aux comptes Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié	p. 27 p. 27 p. 29
7	Projet de résolutions	p. 30
8	Renseignements concernant les administrateurs Administrateurs en exercice en 2008 Renseignements concernant l'Administrateur dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale	p. 36 p. 36 p. 47

Les informations détaillées concernant les activités exercées par le Groupe, les comptes consolidés et les comptes sociaux ainsi que les autres informations légales sont regroupées dans le Document de référence du Groupe pour 2008 qui fait l'objet d'un document séparé.

Membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2008

M. Thierry Desmarest

- Président du Conseil d'administration depuis le 14/02/2007
- administrateur depuis le 30/05/1995

M. Christophe de Margerie

- Directeur Général depuis le 14/02/2007
- administrateur depuis le 12/05/2006

Mme Patricia Barbizet

- Directeur Général d'Artémis
- administrateur depuis le 16/05/2008

M. Daniel Boeuf

- Administrateur représentant les salariés actionnaires
- administrateur depuis le 14/05/2004

M. Daniel Bouton

- Président de Société Générale
- administrateur depuis le 21/05/1997

M. Bertrand Collomb

- Président d'Honneur de Lafarge
- administrateur depuis le 22/03/2000

M. Paul Desmarais Jr

- Président du Conseil et co-chef de la Direction de Power Corporation du Canada
- administrateur depuis le 07/05/2002

M. Bertrand Jacquilat

- Professeur des Universités
- Co-Fondateur et Président-directeur général d'Associés en Finance
- administrateur depuis le 04/06/1996

M. Antoine Jeancourt-Galignani

- Ancien Président des AGF
- Président du Conseil de surveillance d'Euro Disney SCA
- administrateur depuis le 30/05/1994

Mme Anne Lauvergeon

- Présidente du Directoire d'Areva
- administrateur depuis le 25/05/2000

Lord Peter Levene of Portsoken

- Président des Lloyd's
- administrateur depuis le 17/05/2005

M. Claude Mandil

- Ancien Directeur exécutif de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)
- administrateur depuis le 16/05/2008

M. Michel Pébereau

- Président de BNP Paribas
- administrateur depuis le 22/03/2000

M. Thierry de Rudder

- Administrateur-délégué du Groupe Bruxelles Lambert SA
- administrateur depuis le 14/01/1999

M. Serge Tchuruk

- Ancien Président d'Alcatel-Lucent
- administrateur depuis le 08/11/1989

M. Pierre Vaillaud

- Ancien Président-directeur général de Technip et d'Elf Aquitaine
- administrateur depuis le 22/03/2000

Tous les membres du Conseil d'administration sont domiciliés au Siège Social de TOTAL S.A. 2, Place Jean Millier La Défense 6 92400 Courbevoie.

Membres du Comité d'audit

- M. Antoine Jeancourt-Galignani
- Mme Patricia Barbizet
- M. Bertrand Jacquillat
- M. Thierry de Rudder

Membres du Comité des rémunérations

- M. Michel Pébereau
- M. Bertrand Collomb
- M. Serge Tchuruk

Membres du Comité de nomination et de la gouvernance

- M. Thierry Desmarest
- M. Bertrand Collomb
- M. Michel Pébereau
- M. Serge Tchuruk

Contrôle externe de la Société - Commissaires aux comptes

Titulaires

ERNST & YOUNG AUDIT

41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine cedex
Date de nomination : 14/05/2004 pour 6 exercices
G. Galet – P. Diu

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy, 92923 Paris la Défense cedex
Date de nomination : 13/05/1998
Renouvelé le 14/05/2004 pour 6 exercices
R. Amirkhanian – J. Nirsimloo

Suppléants

M. Pierre Jouanne

41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine cedex
Date de nomination : 14/05/2004 pour 6 exercices

M. Jean-Luc Decornoy

2 bis rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret
Date de nomination : 14/05/2004 pour 6 exercices

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

I - De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation des comptes de la Société au 31 décembre 2008 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2008 ;
- Affectation du bénéfice, fixation du dividende ;
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Engagements de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce concernant M. Thierry Desmarest ;
- Engagements de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce concernant M. Christophe de Margerie ;
- Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Anne Lauvergeon ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Daniel Bouton ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bertrand Collomb ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Christophe de Margerie ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Pébureau ;
- Nomination en tant qu'administrateur de M. Patrick Artus.

II - De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification statutaire de la limite d'âge du Président.

La Société a par ailleurs reçu :

- de la part du Comité Central d'Entreprise de l'UES Amont de TOTAL, 2 place Jean Millier—La Défense 6—92078 Paris la Défense cedex, des projets de résolutions :
 - une résolution vise à modifier l'article 19 des statuts de la Société pour ajouter une disposition relative à l'insertion, dans le rapport du Conseil d'administration, des informations individuelles figurant dans les rapports spéciaux sur les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions d'actions gratuites ;
 - une résolution concerne une modification de l'article 11 (alinéas 7 à 9) des statuts de la Société sur les procédures de désignation de l'administrateur représentant les salariés actionnaires ;
 - une résolution vise à autoriser le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société à l'ensemble des salariés de l'entreprise dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-14 et L. 3332-26 du Code du travail.
- De la part du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement (FCP) Total Actionnariat France, 2 place Jean Millier—La Défense 6—92078 Paris la Défense cedex, une demande d'inscription à l'ordre du jour de trois projets de résolutions portant sur les mêmes sujets et rédigés dans les mêmes termes que ceux déposés par le Comité Central d'Entreprise.

Examen de la situation financière et des résultats

Panorama de l'exercice 2008 pour TOTAL S.A.

L'environnement de l'industrie pétrolière a été très contrasté en 2008. Au cours de la première partie de l'année, le prix du Brent a augmenté de façon rapide et continue pour atteindre près de 150 dollars par baril (\$/b) en juillet. La deuxième partie de l'année a été marquée par le ralentissement brutal de l'économie mondiale qui a entraîné le prix du Brent jusqu'à un plus bas annuel de 35 \$/b en décembre. En moyenne, il s'est établi à 97 \$/b sur l'année et à 55 \$/b au quatrième trimestre.

Les marges de raffinage européennes ont été bonnes en moyenne sur l'année, portées par une demande toujours soutenue en gazole. La pétrochimie, plus en aval de la chaîne pétrolière, a souffert au premier semestre de la hausse rapide du prix du brut ; au second semestre, les marges se sont rétablies mais la demande s'est affaiblie fortement en raison du ralentissement de l'économie mondiale.

Le dollar a également affiché une importante volatilité, se dépréciant en moyenne de 7% par rapport à l'euro sur l'année mais s'appréciant de 14% au cours du quatrième trimestre 2008.

Dans cet environnement, le résultat net ajusté⁽¹⁾ exprimé en dollars⁽²⁾ de TOTAL a affiché un plus haut historique à plus de 20 milliards de dollars au titre de l'année 2008, en hausse de 22%. Cette performance a été possible en dépit de la baisse de 16% du résultat net ajusté du quatrième trimestre qui s'est établi à 3,8 milliards de dollars. TOTAL a néanmoins montré ce trimestre la bonne résistance de ses résultats dans un environnement dégradé et la pertinence de sa stratégie intégrée.

TOTAL a investi plus de 18 milliards de dollars en 2008, en hausse substantielle par rapport à 2007, pour continuer à préparer le long terme. TOTAL maintient la priorité à la sécurité et à la fiabilité de ses installations ainsi qu'à la préservation de l'environnement. Le Groupe s'est aussi engagé sur de nouveaux projets long terme avec notamment le développement du champ d'Usan dans l'*offshore* profond nigérian, la raffinerie de Jubail en Arabie Saoudite, des acquisitions ciblées dans les huiles lourdes en Amérique du Nord et à Madagascar et plusieurs projets dans les énergies renouvelables.

En maintenant une stricte discipline quel que soit l'environnement, TOTAL a pu réaliser ce programme en conservant une forte rentabilité, en proposant un dividende au titre de 2008 en hausse de 10% et en renforçant son bilan. Le taux d'endettement net s'est établi ainsi à 23% à fin 2008, contre 27% à fin 2007. En parallèle, TOTAL conserve un niveau important de liquidités et entend poursuivre sa politique de désengagement progressif des participations non stratégiques.

En raison de son activité, TOTAL est confronté à de nombreux risques : industriel et de sécurité notamment. Les événements de ces derniers mois, au Nigeria, en Libye et en France, rappellent que la vigilance et les efforts d'amélioration ne peuvent en aucun cas être relâchés, en particulier dès que la sécurité des personnes et la protection de l'environnement sont concernées.

TOTAL aborde 2009 confiant dans sa capacité à traverser une crise économique majeure, sans remettre en cause sa capacité d'investissement et son développement pour le long terme. TOTAL est déterminé à maintenir une stratégie équilibrée de croissance pour le bénéfice de ses collaborateurs, ses actionnaires et toutes ses autres parties prenantes.

(1) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(2) Chiffres en dollars obtenus à partir des chiffres en euros convertis sur la base du taux de change moyen €-\$ de la période (1,4708 en 2008, 1,3704 en 2007, 1,2556 en 2006).

Résultats du Groupe pour l'année 2008

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	179 976	158 752	153 802
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ^(a)	28 114	23 956	25 166
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	13 961	12 231	12 377
Résultat net (part du Groupe)	10 590	13 181	11 768
Résultat net ajusté (part du Groupe) ^(a)	13 920	12 203	12 585
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 246,7	2 274,4	2 312,3
Résultat net ajusté dilué par action (en euro) ^{(a)(b)}	6,20	5,37	5,44
Dividende par action (en euro) ^(c)	2,28	2,07	1,87
Dette nette/fonds propres (au 31 décembre)	23%	27%	34%
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) ^(d)	26%	24%	26%
Rentabilité des fonds propres	32%	31%	33%
Flux de trésorerie d'exploitation	18 669	17 686	16 061
Investissements bruts	13 640	11 722	11 852
Désinvestissements (au prix de cession)	2 585	1 556	2 278

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(c) Dividende 2008 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2009.

(d) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Paramètres d'environnement

	2008	2007	2006
Parité €-\$	1,47	1,37	1,26
Brent (\$/b)	97,3	72,4	65,1
Marges de raffinage européennes TRCV (\$/t)	37,8	32,5	28,9

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs	(375)	(35)	(177)
▀ Charges de restructuration	-	-	(25)
▀ Amortissements exceptionnels	(177)	(47)	(61)
▀ Autres éléments	(198)	12	(91)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement ^(a))	(3 503)	1 830	(314)
Total des éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs	(3 878)	1 795	(491)

(a) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

Éléments d'ajustement du résultat net, part du Groupe

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Éléments non récurrents du résultat net (part du Groupe)	(485)	11	(150)
▀ Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis ^(a)	-	75	(81)
▀ Plus-value de cession	214	306	304
▀ Charges de restructuration	(69)	(35)	(154)
▀ Amortissements exceptionnels	(205)	(162)	(40)
▀ Autres éléments	(425)	(173)	(179)
Ajustement lié à la fusion Sanofi-Aventis ^(a)	(393)	(318)	(309)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement ^(b))	(2 452)	1 285	(358)
Total des éléments d'ajustement du résultat net (part du Groupe)	(3 330)	978	(817)

(a) Sur la base d'une participation de TOTAL dans Sanofi-Aventis de 11,38% au 31 décembre 2008, de 13,06% au 31 décembre 2007 et de 13,13% au 31 décembre 2006.

(b) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

→ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2008 s'établit à 179 976 M€, contre 158 752 M€ en 2007, soit une hausse de 13%.

→ Résultats opérationnels

Comparé à 2007, l'environnement pétrolier moyen de 2008 a été marqué par une hausse de 34% du prix moyen du Brent à 97,3 \$/b. L'indicateur TRCV des marges de raffinage en Europe est en hausse de 16% à 37,8 \$/t. L'environnement de la Chimie de TOTAL a été fortement pénalisé en fin d'année par la baisse brutale de la demande liée au ralentissement de l'économie mondiale.

La parité euro-dollar s'est établie à 1,47 \$/€, contre 1,37 \$/€ en 2007.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ressort à 28 114 M€, soit une hausse de 17% par rapport à 2007 ⁽¹⁾. Exprimée en dollars, la hausse est de 26%.

Le taux moyen d'imposition ⁽²⁾ des secteurs est de 56,4%, contre 55,1% en 2007, principalement en raison de la part plus importante de l'Amont dans le résultat opérationnel ajusté des secteurs et de la hausse du taux d'imposition de l'Amont.

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité s'établit à 13 961 M€, contre 12 231 M€ en 2007, en hausse de 14%. Le fait que cette hausse soit moins importante que celle du résultat opérationnel ajusté des secteurs s'explique essentiellement par la hausse du taux moyen d'imposition entre les deux périodes.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté des secteurs s'élève à 20,5 G\$, en hausse de 23%.

→ Résultats nets part du Groupe

Le résultat net ajusté est en hausse de 14% et s'élève à 13 920 M€, contre 12 203 M€ en 2007. Exprimé en dollars, le résultat net ajusté s'établit à 20,5 G\$, en hausse de 22%.

Il exclut l'effet de stock après impôt, les éléments non récurrents et la comptabilisation par le Groupe de sa quote-part d'amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis :

- l'effet de stock après impôt ressort à -2 452 M€ en 2008, contre +1 285 M€ en 2007, essentiellement en raison de la chute rapide des prix du brut au quatrième trimestre ;
- les éléments non récurrents du résultat net ont eu un impact de -485 M€, contre +11 M€ en 2007 ;

- la comptabilisation par le Groupe de sa quote-part d'amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis a eu un impact sur le résultat net de -393 M€. L'impact était de -318 M€ en 2007.

Le résultat net part du Groupe ressort à 10 590 M€, contre 13 181 M€ en 2007.

Le taux moyen d'imposition ⁽²⁾ du Groupe est de 56,3% en 2008 et de 55,6% en 2007.

En 2008, le Groupe a racheté 27,6 millions de ses propres actions ⁽³⁾ pour un montant de 1 339 M€. Au 31 décembre 2008, le nombre dilué d'actions est ainsi de 2 235,3 millions, contre 2 265,2 au 31 décembre 2007.

Le résultat net ajusté dilué par action, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 2 246,7 millions, s'élève à 6,20 euros, contre 5,37 euros en 2007, soit une hausse de 15%.

Exprimé en dollars, le résultat net ajusté dilué par action est de 9,11 \$, contre 7,35 \$ en 2007, soit une progression de 24%.

→ Investissements – désinvestissements

Les investissements, y compris investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées et acquisitions, se sont établis à 12 444 M€ (18,3 G\$), contre 11 371 M€ (15,6 G\$) en 2007.

Les acquisitions ont représenté 1 022 M€ (1,5 G\$) en 2008, principalement liées aux acquisitions de Synenco au Canada et de Goal aux Pays-Bas, à la prise de participation de 60% sur le permis de Bemolanga à Madagascar et aux paiements de droits d'entrée ou d'extension sur des permis au Nigeria et en Libye.

Les cessions en 2008 se sont élevées à 1 451 M€ (2,1 G\$), constituées essentiellement d'actions Sanofi-Aventis.

Les investissements nets ⁽⁴⁾ ressortent à 16,3 G\$ en 2008, contre 13,9 G\$ en 2007.

→ Rentabilités

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE ⁽⁵⁾) du Groupe est de 26% en 2008 (28% pour les secteurs d'activité). Elle avait atteint respectivement 24% et 27% en 2007.

La rentabilité des fonds propres s'établit en 2008 à 32%, contre 31% en 2007.

(1) Les éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs d'activité ont eu un impact de -375 M€ en 2008 et de -35 M€ en 2007.

(2) Il se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté) / (résultat opérationnel net ajusté - quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes reçus des participations et amortissement exceptionnel des écarts d'acquisitions + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

(3) Dont 2,8 millions d'actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions par décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(4) Investissements nets = investissements y compris acquisitions et investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées - cessions + flux net des prêts aux salariés.

(5) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Résultats du secteur Amont

Environnement – Prix de vente liquides et gaz ^(a)

	2008	2007	2006
Brent (\$/b)	97,3	72,4	65,1
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	91,1	68,9	61,8
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	7,38	5,40	5,91

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes et contrats de buy-back.

Le prix moyen de vente des liquides de TOTAL a progressé de 32% sur l'année 2008 par rapport à 2007. Les prix moyens de vente du gaz ont progressé de 37%.

Productions d'hydrocarbures

	2008	2007	2006
Liquides (kb/j)	1 456	1 509	1 506
Gaz (Mpc/j)	4 837	4 839	4 674
Productions combinées (kbep/j)	2 341	2 391	2 356

Sur l'ensemble de l'année 2008, la production d'hydrocarbures a été de 2 341 kbep/j, en baisse de 2% par rapport à celle de 2007, essentiellement en raison des éléments suivants :

- +3,5% de croissance essentiellement liée aux démarrages ou montées en puissance des nouveaux grands projets tels que Dolphin, Rosa, Jura et Dalia, nette du déclin naturel des champs ;
- -2,5% liés à des incidents techniques survenus en particulier sur les champs d'Elgin Franklin en février, de Bruce et Alwyn au cours de l'été, et aux conséquences de l'arrêt de la production du champ d'Al Jurf d'avril à fin décembre 2008 ;
- -2% liés à l'effet prix ⁽¹⁾ ;
- -1% lié aux variations de périmètre.

La croissance sous-jacente des productions sur l'année 2008, hors effet prix et variations de périmètre, s'est établie à +1%.

Réserves d'hydrocarbures au 31 décembre ^(a)

	2008	2007	2006
Liquides (Mb)	5 695	5 778	6 471
Gaz (Gpc)	26 218	25 730	25 539
Hydrocarbures (Mbep)	10 458	10 449	11 120

(a) Les réserves prouvées de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées.

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 36,55 \$/b) s'élèvent à 10 458 Mbep au 31 décembre 2008. Au niveau de production moyen de 2008, la durée de vie des réserves ressort ainsi à plus de 12 années.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées ⁽²⁾, établies selon les règles de la SEC, ressort à 112%, si l'on exclut les acquisitions et les cessions.

Si l'on inclut les acquisitions et les cessions, il s'élève à 101%.

Fin 2008, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables ⁽³⁾ représentant 20 Gbep, soit plus de 20 ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2008 et des ressources ⁽⁴⁾ représentant plus de 40 ans de durée de vie.

(1) Impact des prix des hydrocarbures sur les droits à production.

(2) Variation des réserves hors productions : i.e. (révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions) / productions de la période. Le taux de renouvellement ressort à 99% dans un environnement constant de prix du baril à 93,72 \$/b si l'on exclut les acquisitions et les cessions.

(3) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 60 \$/b, y compris les projets développés par des techniques minières.

(4) Réserves prouvées et probables et quantités médianes potentiellement récupérables des accumulations connues (Society of Petroleum Engineers - 03/07).

Résultats

(en millions d'euros)

	2008	2007	2006
Résultat opérationnel ajusté	23 639	19 514	20 307
Résultat opérationnel net ajusté	10 724	8 849	8 709
Flux de trésorerie d'exploitation	13 765	12 692	11 524
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	14 313	12 562	12 150
Investissements	10 017	8 882	9 001
Désinvestissements au prix de cession	1 130	751	1 458
Rentabilité des capitaux employés moyens	36%	34%	35%

Sur l'ensemble de l'année 2008, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont ressort à 10 724 M€, contre 8 849 M€ en 2007, soit une hausse de 21%.

Cette progression s'explique par l'environnement du prix des hydrocarbures pour 3,5 G€, compensée partiellement par un impact de -0,6 G€ lié aux effets de change ainsi qu'un impact de -0,5 G€ lié à la hausse des coûts, le solde provenant essentiellement de la baisse des productions en 2008.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont en 2008 s'élève à 15,8 G\$, soit une progression de 3,6 G\$ par rapport à 2007.

Les coûts techniques (FAS 69, filiales consolidées) s'établissent à 15,4 \$/bep en 2008, contre 12,4 \$/bep en 2007, en hausse de 3,0 \$/bep essentiellement en raison de l'impact sur les amortissements de la mise en production des nouveaux projets, des changements de périmètre⁽¹⁾ et de l'inflation des coûts.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE⁽²⁾) de l'Amont est de 35,9% en 2008, contre 33,6% en 2007.

Résultats du secteur Aval

Données opérationnelles

	2008	2007	2006
Volumes raffinés ^(a) (kb/j)	2 362	2 413	2 454
Ventes de produits raffinés ^(b) (kb/j)	3 658	3 774 ^(c)	3 682 ^(c)

(a) Y compris quote-part de CEPSPA.

(b) Y compris Trading et quote-part de CEPSPA.

(c) Écart par rapport aux publications des années 2006 et 2007 relatif à un changement de méthode de calcul des ventes de la raffinerie de Port Arthur.

Sur l'année 2008, le taux d'utilisation sur bruts traités ressort à 88% (91% sur bruts et autres charges), contre 87% en 2007 (89% sur bruts et autres charges). Six raffineries ont connu des arrêts pour maintenance en 2008, contre dix en 2007. L'année 2009 devrait connaître une activité de maintenance comparable à celle de 2008.

Résultats

(en millions d'euros)

	2008	2007	2006
Résultat opérationnel ajusté	3 602	3 287	3 644
Résultat opérationnel net ajusté	2 569	2 535	2 784
Flux de trésorerie d'exploitation	3 111	4 148	3 626
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	4 018	3 276	3 904
Investissements	2 418	1 875	1 775
Désinvestissements au prix de cession	216	394	428
Rentabilité des capitaux employés moyens	20%	21%	23%

(1) Y compris déconsolidation de PetroCedeño et amortissement exceptionnel de Joslyn.

(2) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Sur l'ensemble de l'année 2008, le résultat opérationnel net ajusté de l'Aval s'établit à 2 569 M€, contre 2 535 M€ en 2007, soit une hausse de 1%.

Ce résultat, comparable à celui de 2007, s'explique par les effets d'un environnement globalement positif tout au long de la chaîne de valeur de l'Aval en Europe pour 0,55 G€, compensé par un impact de -0,2 G€ lié au raffinage américain (environnement et ouragans), un impact de -0,2 G€ lié aux effets de change ainsi que -0,1 G€ en

raison des pertes encourues dans le raffinage en Chine au travers de la participation de TOTAL dans la raffinerie de Wepec.

Exprimé en dollars, il s'élève à 3,8 G\$ en 2008, en hausse de 0,3 G\$ par rapport à 2007.

Le ROACE ⁽¹⁾ de l'Aval est de 19,9% en 2008, contre 20,6% pour l'année 2007.

Résultats du secteur Chimie

(en millions d'euros)

	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	20 150	19 805	19 113
Résultat opérationnel ajusté	873	1 155	1 215
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	668	847	884
Flux de trésorerie d'exploitation ^(b)	920	1 096	972
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	1 093	1 093	1 220
Investissements	1 074	911	995
Désinvestissements au prix de cession	53	83	128
Rentabilité des capitaux employés moyens	9%	12%	13%
Rentabilité des capitaux employés moyens hors impôts différés actifs au titre des activités Arkema	n/a ^(c)	n/a ^(c)	13%

(a) Inclut des impôts différés actifs au titre des activités Arkema pour 18 M€ en 2006.

(b) Dont dépenses encourues au titre du sinistre AZF et couvertes par une reprise de provision pour 57 M€ en 2006, 42 M€ en 2007 et 18 M€ en 2008.

(c) Non applicable.

Sur l'ensemble de l'année 2008, le résultat opérationnel net ajusté de la Chimie s'établit à 668 M€, contre 847 M€ en 2007, soit une baisse de 21%. Cette baisse reflète l'impact négatif de l'environnement.

Exprimée en dollars, la diminution est de 0,18 G\$.

Le ROACE ⁽¹⁾ de la Chimie est de 9,2% en 2008, contre 12,1% pour l'année 2007.

Résultats de TOTAL S.A. en 2008 et proposition de dividende

Le bénéfice de TOTAL S.A., société mère, s'établit à 6 008 M€ en 2008, contre 5 779 M€ en 2007. Le Conseil d'administration, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2009 la distribution d'un dividende de 2,28 euros par action au titre de 2008, en hausse de 10% par rapport à l'année précédente.

Le taux de distribution de TOTAL en 2008, calculé sur la base du résultat net ajusté, ressortirait ainsi à 37%.

Compte tenu du paiement de l'acompte de 1,14 euro par action intervenu le 19 novembre 2008, le solde du dividende s'élèverait à 1,14 euro par action et serait payé en numéraire le 22 mai 2009 ⁽²⁾.

(1) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

(2) Le détachement du solde du dividende aurait lieu le 19 mai 2009.

Trésorerie et capitaux

Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2008	2007	2006
Fonds propres ^(a)	47 410	43 303	38 890
Dettes financières non courantes	16 191	14 876	14 174
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(892)	(460)	(486)
Total net des capitaux non courants	62 709	57 719	52 578

(a) Fonds propres 2008 : après distribution d'un dividende de 2,28 euros par action de 2,5 euros de valeur nominale, dont un acompte de 1,14 euro versé en novembre 2008.

Capitaux à court terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2008	2007	2006
Dettes financières courantes	7 722	4 613	5 858
Actifs financiers courants nets	(29)	(1 204)	(3 833)
Dettes financières courantes nettes	7 693	3 409	2 025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(12 321)	(5 988)	(2 493)

Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Flux de trésorerie d'exploitation	18 669	17 686	16 061
Variation du BFR corrigé de l'effet de stock avant impôt	(932)	354	(755)
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du BFR, corrigé de l'effet de stock avant impôt	19 601	17 332	16 816
Investissements	(13 640)	(11 722)	(11 852)
Désinvestissements au prix de cession	2 585	1 556	2 278
Cash-flow net au coût de remplacement, avant variation du BFR	8 546	7 166	7 242
Dividendes versés	(5 158)	(4 738)	(4 325)
Rachats d'actions	(1 189)	(1 526)	(3 830)
Ratio dette nette sur fonds propres au 31 décembre	23%	27%	34%

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 18 669 M€, en hausse de 6% par rapport à celui de 2007. Exprimé en dollars, le flux de trésorerie d'exploitation est de 27,5 G\$, en hausse de 13%.

Le flux de trésorerie d'exploitation ajusté ⁽¹⁾ s'établit à 19 601 M€, en hausse de 13%. Exprimé en dollars, le flux de trésorerie d'exploitation ajusté est de 28,8 G\$, en progression de 21% par rapport à 2007.

Le cash-flow net ⁽²⁾ du Groupe ressort à 7 614 M€, contre 7 520 M€ en 2007. Exprimé en dollars, le cash-flow net du Groupe est de 11,2 G\$, en hausse de 9% par rapport à 2007.

Le ratio de dette nette sur fonds propres est de 22,5% au 31 décembre 2008, contre 27,3% au 31 décembre 2007.

(1) Flux de trésorerie d'exploitation au coût de remplacement, avant variation du besoin en fonds de roulement.

(2) Cash-flow net = flux de trésorerie d'exploitation + désinvestissements - investissements bruts.

Conditions d'emprunt et structure de financement

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Les dettes financières non courantes sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises systématiquement échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

En raison de l'évolution récente des marchés financiers, le Groupe a pris des mesures additionnelles afin de renforcer le contrôle de son exposition au risque de contrepartie. La situation financière, le cours de bourse des actions ainsi que le taux de *Credit Default Swap* (CDS) des banques sont notamment pris en compte dans le choix des contreparties.

Condition d'utilisation des financements externes

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.), s'élève à 9 621 M\$ au 31 décembre 2008 (contre 10 505 M\$ au 31 décembre 2007), dont 9 380 M\$ ne sont pas utilisés (8 548 M\$ non utilisés au 31 décembre 2007).

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 8 966 M\$ au 31 décembre 2008 (contre 8 261 M\$ au 31 décembre 2007), dont 8 725 M\$ ne sont pas utilisés (8 195 M\$ non utilisés au 31 décembre 2007).

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2008, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe.

Sources de financement attendues

En 2008, le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, du paiement du dividende et des rachats d'actions a été assuré essentiellement par la génération de cash-flow des opérations et, dans une moindre mesure, par des désinvestissements d'actifs et l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique de financement des investissements et activités du Groupe.

Recherche et développement

En 2008, TOTAL a engagé 612 M€ de dépenses de Recherche et Développement (R&D), contre 594 M€ en 2007 et 569 M€ en 2006.

Les effectifs consacrés à ces activités se sont élevés à 4 285 personnes en 2008, contre 4 216 personnes en 2007 et 4 091 personnes en 2006.

Les enjeux généraux de la R&D de TOTAL se définissent selon quatre axes :

- la connaissance des ressources et de leur qualité en vue de leur exploitation optimale, essentiellement en matière de pétrole et de gaz, mais aussi en ce qui concerne la biomasse et les énergies nouvelles ;
- la compétitivité, le renouvellement et la qualité des produits, leur adaptation aux besoins des marchés, leur cycle de vie et leurs impacts environnementaux ;
- l'efficacité, la fiabilité et la durée de vie des installations, et notamment leur rendement énergétique ;
- les enjeux environnementaux relatifs à l'eau, l'air, les sols et la biodiversité sur les sites de production, et le devenir des gaz résiduels comme le gaz carbonique.

Une introduction dynamique de technologies avancées, tel qu'en sciences et techniques de l'information, en calcul avancé ou en nanotechnologies et en biotechnologie, est nécessaire à l'évolution des activités.

Ces enjeux sont abordés en synergie au sein du portefeuille de projets. Ils se déclinent de façon différenciée selon les branches.

Exploration & Production

Outre l'amélioration continue de l'optimisation des développements *offshore* et de la valorisation des ressources en gaz, TOTAL a considérablement augmenté ses moyens de calcul et fait évoluer ses outils d'exploration et d'acquisition et de traitement sismiques, de caractérisation initiale des réservoirs et de simulation de leur évolution au cours de l'exploitation. Cela concerne notamment les réservoirs à faible perméabilité, les réservoirs très enfouis et les réservoirs carbonatés. L'amélioration de la récupération des huiles dans les réservoirs exploités et le problème de la récupération des huiles lourdes et des bitumes et de leur impact environnemental sont deux sujets majeurs.

Par ailleurs, un nouveau projet très important de développement des technologies d'exploitation des schistes bitumineux a été engagé en 2008.

Enfin, le projet relatif à la capture du gaz carbonique et son stockage dans les réservoirs « déplétés » en France progresse comme prévu. La gestion de l'eau fait par ailleurs l'objet d'un effort accru de R&D.

Gaz et Énergies nouvelles

Les principaux thèmes de R&D concernent la conversion d'énergie : dans le GNL (gaz naturel liquéfié) sur de nouvelles options techniques des terminaux, dans l'émergence du DME (DiMethyl Ether) par l'implication du Groupe dans un programme de démonstration de ce carburant et, enfin, dans le CTL (*Coal to Liquid*) pour transformer le charbon en hydrocarbures liquides, avec captage du CO₂ dans ces procédés.

En ce qui concerne les énergies nouvelles, on trouve en priorité un accroissement rapide des efforts de R&D sur les nouvelles générations de cellules photovoltaïques. Un autre thème important est la production d'énergie à partir de la biomasse. Par ailleurs, des partenariats de recherche sur l'énergie de la houle et des courants marins permettent au Groupe d'approfondir les enjeux technologiques dans ces filières.

Raffinage & Marketing

Dans le cadre de ses activités de Raffinage & Marketing, TOTAL réaffirme sa volonté de se préparer aux ressources du futur, qu'il s'agisse de pétrole non conventionnel ou de la biomasse de seconde génération, en développant des produits adaptés aux besoins du marché, en particulier des carburants, des additifs, et des lubrifiants plus performants, mieux adaptés aux besoins spécifiques des clients et favorables aux économies d'énergie. Cette branche développe également des procédés et catalyseurs et étudie les conditions de fonctionnement de ses unités pour accroître ses rendements de production et parvenir ainsi à une plus grande efficacité économique et un impact moindre sur l'environnement. La branche développe aussi des technologies de mesure et d'abattement des émissions industrielles sur l'environnement. En ce qui concerne la production de biocarburants de seconde génération, divers travaux de recherche sont menés en partenariat au sein de collectifs regroupant des acteurs académiques, industriels et économiques afin de développer des procédés de transformation de la biomasse par voie enzymatique et thermo-chimique.

Pétrochimie

En matière de bases pétrochimiques, la R&D est orientée vers l'utilisation de ressources autres que le naphta et l'éthane, comme le méthanol qui peut provenir du charbon, du gaz et de matières premières renouvelables. Le développement de nouveaux grades de polymères continue à faire l'objet d'un effort de recherche important porté notamment sur les polymères biodégradables tels que l'acide polylactique (PLA). Cet effort se traduit par des axes de recherche en catalyse et procédés et la mise en place de nouveaux pilotes de développement. Ainsi, un pilote industriel de transformation de méthanol en oléfines couplé à un pilote de polymérisation existant a été inauguré en 2008 sur le site de Feluy (Belgique).

Chimie de Spécialités

La R&D est stratégique pour les Spécialités. Elle se développe en étroite relation avec les besoins des divisions opérationnelles.

Atotech est un des leaders mondiaux des systèmes de production intégrés (chimie, équipement, savoir-faire et service) en finition des surfaces métalliques et en fabrication des circuits intégrés. Conscient des enjeux environnementaux, le département R&D d'Atotech vise à développer des technologies toujours plus propres et à créer les conditions d'un développement durable de ces industries.

Hutchinson porte son effort d'innovation sur les procédés de production propres, sur des matériaux élastomère innovants et thermoplastiques et sur des systèmes attractifs pour ses grands clients de l'industrie, notamment en matière d'efficacité énergétique.

Bostik et Cray Valley-Sartomer travaillent à l'élaboration de produits (colles, résines) adaptés à de nouveaux marchés et présentant de nouvelles fonctionnalités issus de technologies propres, utilisant notamment les ressources de la biomasse.

Environnement

Les enjeux environnementaux sont communs à l'ensemble du Groupe et pris en compte au sein de chacun des projets. Ils concernent essentiellement :

- la détection et réduction des émissions dans l'air ;
- la prévention de la pollution des sols et de l'eau en appuyant les actions prioritaires de R&D sur les risques environnementaux les plus significatifs pour les sites ou projets du Groupe ;

- la préparation des différents produits du Groupe au règlement REACH et la maîtrise de leur cycle de vie ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre tant à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique qu'à travers des efforts de captage et de stockage du CO₂.

Dispositif de Recherche et Développement

La stratégie du Groupe, inscrite dans les plans à long terme de chacune des branches, nécessite un accroissement de l'effort de R&D dans tous les secteurs. Cette démarche s'appuie à la fois sur une recherche forte dans les différentes branches et sur des thèmes et technologies abordés de façon plus transversale. Dans cette perspective, une attention constante est portée aux synergies de R&D entre les branches.

Le Groupe dispose de 22 principaux centres de R&D dans le monde, et d'environ 600 partenariats actifs avec d'autres groupes industriels, avec la recherche académique ou avec des organismes spécifiques de recherche. Le Groupe dispose en outre d'un réseau renouvelé de conseillers scientifiques répartis dans le monde qui assurent une activité de veille et de conseils pour ses activités de R&D. Le partenariat de longue durée avec des universités et laboratoires académiques, jugés stratégiques en Europe, aux États-Unis, au Japon ou en Chine et le partenariat avec des PME innovantes font partie des approches du Groupe.

Chaque branche d'activité du Groupe mène une politique active de propriété industrielle, visant à la protection de ses développements, assurant la possibilité de développer ses activités ou permettant la mise en valeur de ses atouts technologiques auprès de ses partenaires. En 2008, près de 240 brevets ont été déposés par le Groupe.

Tendances et perspectives

Perspectives

Dans l'Amont, TOTAL bénéficie d'un portefeuille de qualité. L'année 2009 sera marquée par l'entrée en production de nombreux grands projets dont Akpo au Nigeria, Yemen LNG puis Qatargas II. En parallèle, les études d'ingénierie de la prochaine vague de grands projets qui devraient être lancés entre 2009 et 2010 se poursuivront, avec notamment Egina au Nigeria, Laggan Tormore au Royaume-Uni, Shtokman en Russie, Ichthys en Australie et certains projets huiles lourdes au Canada. Le Groupe entend conserver des coûts techniques au plus bas parmi les majors, avantage compétitif important dans un environnement dégradé. Par ailleurs, TOTAL poursuit ses efforts d'amélioration de la fiabilité et de la sécurité de ses installations.

Dans l'Aval et la Pétrochimie, le Groupe compte préciser les axes d'adaptation de son outil industriel à l'évolution de la demande. En parallèle, les grands chantiers continueront avec notamment le programme de modernisation de la raffinerie de Port Arthur aux États-Unis, le projet de la raffinerie de Jubail en Arabie Saoudite et le démarrage du craqueur de Qatofin au Qatar.

Le budget d'investissement pour 2009 s'établit à environ 18 G\$⁽¹⁾, proche de celui de 2008. Il sera consacré à 75% à l'Amont. TOTAL est déterminé à baisser le coût de ses projets en revoyant leurs structures contractuelles, leurs schémas techniques et leurs calendriers.

En outre, le Groupe met d'ores et déjà en œuvre dans toutes ses branches des plans d'action pour réduire ses coûts opérationnels et abaisser les points morts de ses installations.

Dans un environnement significativement dégradé à court terme, TOTAL maintient sa rigueur de gestion et sa volonté de réaliser les arbitrages nécessaires à l'adaptation de son outil industriel. Sa solidité

financière devrait lui permettre de poursuivre un programme d'investissement soutenu pour préparer le long terme tout en maintenant une bonne rentabilité, sa politique de dividende et un ratio d'endettement net autour de 25 à 30%. Le Groupe entend également poursuivre les cessions progressives de titres Sanofi-Aventis.

Depuis le début du premier trimestre 2009, le prix du Brent s'établit aux alentours de 45 \$/b. Les réductions supplémentaires de production décidées par l'OPEP devraient permettre de mieux adapter l'offre à une demande en baisse sensible.

Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même de ses activités, ainsi qu'aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Par ailleurs, la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers.

Une description détaillée de ces risques est reprise dans le Document de référence (pages 69 à 84). Figurent également dans ce Document de référence les informations visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur la manière dont TOTAL S.A. prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité (pages 303 à 307).

Sensibilités des résultats 2009 aux paramètres d'environnement^(a)

Paramètres d'environnement	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
Dollar	1,30 \$/€	+0,10 \$ par €	-1,3 G€	-0,7 G€
Brent	60 \$/b	+1 \$/b	+0,32 G€ / 0,42 G\$	+0,15 G€ / 0,20 G\$
Marges de raffinage européennes TRCV	30 \$/t	+1 \$/t	+0,08 G€ / 0,11 G\$	+0,06 G€ / 0,07 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4^e trimestre de l'année précédente. Les impacts de la sensibilité €-\$ sur le résultat opérationnel ajusté et sur le résultat opérationnel net ajusté sont attribuables à l'Amont pour, respectivement, environ 75% et 65%. Les impacts restants proviennent essentiellement de l'Aval.

(1) Y compris les investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées, hors acquisitions et cessions, avec l'hypothèse de 1 € = 1,30 \$ pour 2009.

Observations du Comité Central d'Entreprise pour l'Assemblée Générale Mixte de TOTAL S.A. du 15 mai 2009

En prévision des assemblées générales d'actionnaires de Total du 15 mai 2009, les élus du Comité Central d'Entreprise attirent l'attention des actionnaires sur les points suivants qui concernent la pertinence de certaines orientations économiques, financières et sociales du Groupe ainsi que les risques que ces orientations peuvent faire peser à terme sur le Groupe.

Pour une meilleure gouvernance d'entreprise

Nous sommes convaincus qu'une gouvernance améliorée est bénéfique à l'entreprise, à ses actionnaires et son personnel et, de façon plus générale, à l'ensemble des parties prenantes (stakeholders).

C'est pourquoi, comme il l'a fait ces trois dernières années, notre Comité Central d'Entreprise continue de proposer à votre Assemblée Générale d'actionnaires des résolutions dont certaines visent à améliorer la gouvernance de votre Société. Cette année, pour la première fois, le Président du Conseil d'administration de votre Société n'a rejeté aucune des résolutions proposées par le CCE. Ces 3 dernières années, sur les 10 résolutions proposées, le Président en a rejeté 4, dont 3 relatives à la gouvernance. Les 6 résolutions finalement présentées, bien que non agréées par le Conseil d'administration, ont reçu en assemblée générale des scores variant de 15% à 53,5% des voix exprimées (avec une moyenne de 37%), démontrant ainsi l'intérêt que vous portez à notre démarche.

Avec votre appui, nous comptons poursuivre nos efforts et faire progresser avec vous votre Société vers une meilleure gouvernance et des pratiques plus conformes à vos attentes.

L'excellence des résultats

Depuis l'an 2000, Total a bénéficié des synergies liées au rapprochement des 3 sociétés Total, PetroFina et Elf Aquitaine et du maintien d'une conjoncture économique très favorable. De ce fait, ses résultats ont explosé, allant de record en record. Le résultat net « ajusté », après un record de 12,6 milliards d'euros en 2006, s'est inscrit à nouveau en record, à 13,9 milliards d'euros en 2008. Certes, ce nouveau record doit beaucoup à la flambée des cours du baril durant l'été 2008 ainsi qu'au maintien à un très haut niveau des marges de raffinage.

On ne peut que se féliciter de ces excellents résultats, tout en rappelant qu'ils sont aussi pour une large part le fruit du travail et de la qualité des équipes et de ses capacités d'implication et d'innovation.

Ces excellents résultats sont les meilleurs jamais réalisés par une entreprise française, alors même que de plus en plus d'entreprises sont en difficulté du fait de la crise économique mondiale.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que ces résultats focalisent l'attention de tous et soulèvent de multiples interrogations sur l'utilisation que Total en fait ou pourrait en faire.

La nécessité d'un partage équitable et de la contribution sociétale, notamment pour l'emploi

Total est critiqué non pas de gagner des milliards mais sur l'utilisation qu'il fait des milliards dégagés par ses activités opérationnelles.

C'est ainsi qu'il est critiqué de ne pas investir suffisamment ou de ne pas investir comme il le faudrait. Il lui est aussi reproché de ne pas faire suffisamment pour l'emploi ou pour les régions dont il tire ses ressources. Son personnel lui reproche aussi les pressions exercées sur leur contrat social et sa politique de sous-traitance.

Cette année les actionnaires lui reprocheront la **moindre revalorisation de leur entreprise** et ils auront raison.

Au cours de 189 €—atteint le 12 septembre 2000—Total valait 140 milliards d'euros.

A mi-mars 2009, après la division par 4 du titre intervenue en 2006 et au cours de 38 €, Total vaut 90 milliards d'euros. La valorisation à 140 G€ n'est atteinte que pour un cours de 59 €.

Cette moindre valorisation ne s'explique pas par la seule crise économique et systémique qui secoue actuellement le monde et dont personne ne peut prédire avec certitude la durée ni la profondeur.

Elle s'explique aussi par les **déficits d'investissement jusqu'en 2005** ainsi que par la 'saignée' des **29 milliards d'euros dépensés en rachat d'actions entre 2000 et 2008**. Cette somme représente plus de deux fois le résultat net de 2008 et presque autant que le cumul des investissements nets réalisés ces 3 dernières années ! Ces rachats d'actions ont appauvri l'entreprise mais ils ont enrichi plus sûrement ceux qui ont reçu des options d'actions, c'est-à-dire essentiellement les dirigeants. Ils ont aussi renforcé la position des actionnaires de référence dans le capital de l'entreprise, sans pour autant enrichir l'actionnaire de base.

Les déficits d'investissement ont inévitablement pesé sur l'activité et l'emploi de l'entreprise et donc au final sur sa valorisation et ses résultats qui auraient pu être meilleurs encore !

En revanche, les actionnaires ne peuvent se plaindre de la façon dont ils sont associés aux résultats.

L'association des actionnaires aux résultats de leur entreprise est normale et légitime.

On note cependant que, **entre 2000 et 2008** :

- **les dividendes** aux actionnaires de Total **ont plus que triplé**, pour passer de 1,6 à 4,9 milliards d'euros ;
- **les frais de personnel du groupe Total ont baissé de 10%**, pour passer de 6,5 à 6 milliards d'euros ;

■ Total a dépensé **29 milliards d'euros en rachat d'actions**, ce qui représente près de cinq fois le montant annuel des frais de personnel de l'ensemble du groupe Total ;

■ la **rémunération des équipes dirigeantes** (hors actions gratuites, options d'actions et engagements de retraite) a significativement évolué.

Notre souci n'est pas d'opposer actionnaires et salariés, qui sont deux composantes essentielles de l'entreprise, mais **d'obtenir un partage équitable** entre les actionnaires, les dirigeants (qui ont un peu trop tendance à s'octroyer la part du lion) et un personnel auquel on demande toujours plus d'efforts avec des contreparties toujours chichement comptées.

Les éléments ci-dessus illustrent la **dégradation des termes du partage entre actionnaires et salariés**.

Les gains de productivité et l'amélioration des résultats profitent aux actionnaires et c'est normal. En revanche, ils ne bénéficient pas véritablement aux salariés et ce n'est pas normal. Les politiques salariales s'avèrent insuffisantes et pèchent par un excès d'individualisation qui contrarie le développement de l'esprit d'équipe nécessaire au maintien de l'efficacité et de la compétitivité des équipes.

Les politiques d'intéressement et de participation que Total met en avant dans sa communication concernent moins de 20% des effectifs du Groupe. Un partage plus équitable de la richesse créée par l'entreprise et une meilleure association de l'ensemble du personnel est nécessaire pour motiver les équipes et éviter les risques de 'fracture sociale' dans l'entreprise. Est-il normal que Total fasse porter à certains de ses salariés le coût de mesures de chômage technique alors que solidarité et transversalité font partie de ses valeurs de référence ?

L'entreprise peut **mieux associer ses salariés** à l'égal de **ses actionnaires** et comme elle a su le faire avec les **pays producteurs** chez qui elle opère et dont elle a su prendre en compte les nouvelles attentes et exigences.

Dans le même esprit, l'entreprise devrait attacher une égale attention aux **régions**, notamment françaises, qui contribuent à son développement et à sa richesse.

Les **plans de restructurations** annoncés par Total pour sa pétrochimie et son raffinage en France illustrent les pressions qu'il exerce sur l'emploi et le personnel ; ils se traduiront par une baisse des frais de personnel de l'ordre de 20 millions d'euros par an. Ces plans sont aussi le résultat du manque de vision d'avenir et d'investissement antérieur et se traduisent de fait en démantèlement d'unités et en réductions de production.

L'excellence économique doit s'accompagner de l'excellence sociale et sociétale

Lorsqu'on est les premiers économiquement, il n'y a pas de honte à être les premiers socialement, ce qui n'est malheureusement pas le cas :

■ l'insécurité sociale s'est largement accrue, avec notamment le développement des formes de travail précaire et en particulier une

sous-traitance excessive qui conduit à une perte de savoir-faire, à une moindre capacité d'innovation et expose le Groupe à perdre de son attractivité auprès des pays producteurs ;

■ l'insuffisance des recrutements, même si Total met en avant un nombre important d'embauches ; la plupart sont compensées par des départs, d'où l'accroissement relativement peu important des effectifs du Groupe d'une année sur l'autre. Au sujet des départs, il faut dénoncer les départs contraints à la retraite de salariés qui souhaitent continuer à travailler, que pratique Total par utilisation dévoyée d'un accord dérogatoire.

C'est le manque de dialogue et de respect des personnes, ainsi que la chicheté des propositions de la Direction qui conduisent aux tensions et aux conflits sociaux observés dans le groupe Total.

L'impérieuse nécessité d'imaginer l'avenir

Sur son site institutionnel, Total se présente comme un « *Groupe énergétique international dont la mission est de satisfaire durablement, par l'innovation et l'action, la demande croissante en énergie* ».

Il y souligne, de plus, son **ambition** de « *répondre aux enjeux de l'ensemble de ses métiers en terme de valorisation des ressources naturelles, de protection de l'environnement, d'adaptation de ses opérations à la culture des pays accueillant ses activités et de dialogue avec la Société dans son ensemble* ».

A ce jour, Total répond à sa mission par ses hydrocarbures et de manière très marginale par ses activités photovoltaïques et le charbon. Or, les hydrocarbures ne peuvent répondre durablement à la demande en énergie, puisque les réserves d'hydrocarbures ne sont pas infinies et que leur rythme d'extraction est 100 000 fois supérieur à leur rythme de formation dans les bassins sédimentaires. En outre, l'utilisation des hydrocarbures contribue au réchauffement climatique. Le charbon, encore abondant, souffre du manque de technologie propre.

Le nucléaire est une alternative qui permet de produire de l'électricité ; son développement peut s'envisager durablement mais pose un problème d'acceptabilité et de maîtrise des risques, surtout s'il est soumis à des exigences de rentabilité accrue. Total s'y intéresse, mais cet intérêt n'a abouti pour l'instant à aucune réalisation concrète.

Ces énergies ne suffiront pas à assurer le devenir énergétique durable de l'humanité ; c'est pourquoi d'importants efforts de recherche et développement sont en cours pour développer les énergies renouvelables et préparer les énergies de demain ; dans des domaines aussi variés que la fusion nucléaire, l'éolien, le solaire, l'hydrogène, l'hydraulique, les énergies marines, la biomasse, la géothermie, etc.

Les autres axes de recherche et développement consistent à réduire les consommations et à améliorer l'efficacité énergétique des processus de production.

Pour remplir sa **mission** et répondre à son **ambition**, Total devrait participer plus activement à la **diversification de l'offre énergétique**, notamment pour les énergies véritablement durables, ainsi qu'à la **réduction de l'impact environnemental** de cette offre énergétique. A cet effet, Total devrait :

■ participer autrement que symboliquement à la **recherche et à la mise en œuvre des énergies de demain** ;

4

OBSERVATIONS DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

- participer encore plus activement aux efforts d'imagination et d'innovation visant à développer **l'utilisation raisonnée des ressources fossiles** non renouvelables, ainsi qu'à la **mise au point de nouvelles technologies**, et ceci tant dans les domaines des **transports** que dans le domaine de **l'habitat** qui sont les deux grands postes de consommation.

Les efforts en ce sens sont encore bien trop timides. Total a confirmé son intérêt pour le nucléaire mais s'est désengagé discrètement de l'éolien et investit dans le photovoltaïque moins que prévu initialement. Les investissements restent très concentrés sur les hydrocarbures. La part consacrée aux autres énergies reste symbolique, ce qui affaiblit d'autant le discours de Total quand il prétend préparer les énergies de demain.

La nécessité d'accéder aux réserves pour maintenir les productions d'hydrocarbures

La hausse des prix du baril impacte négativement le niveau de production et des réserves d'hydrocarbures de Total, en raison des contrats de partage de production et de 'buy back'. La baisse des prix a l'effet inverse.

En 2007, après deux années de baisse, Total avait renoué avec la croissance de ses productions d'hydrocarbures. En 2008, cette croissance n'a pu être maintenue. **La croissance des productions ne peut être durable que si elle s'accompagne du renouvellement des réserves.** Dans un contexte de contrôle accru des ressources par les pays producteurs, le défi majeur de tous les pétroliers indépendants est l'accès à la ressource minière. En 2007, les pétroliers indépendants n'avaient pu renouveler entièrement leurs réserves et Total s'en était mieux sorti que ses confrères, avec un taux de renouvellement de réserves de 102% hors effet prix du baril et hors cessions et acquisitions. L'année 2008 semble satisfaisante, mais le renouvellement se fait en intégrant des réserves qui seront plus complexes et coûteuses à développer, comme par exemple les sables bitumineux.

C'est pourquoi, **l'objectif de croissance de production ne pourra être atteint que par :**

- des efforts et des investissements accrus en exploration production ;
- une maîtrise accrue des savoir-faire susceptibles de donner accès à la ressource minière, ce qui implique notamment de préparer les personnels à la gestion de projets toujours plus complexes.

La nécessité d'une communication vraie et sincère pour mieux conforter l'image du groupe

Total continue de souffrir d'un déficit d'image. Pourtant, ce ne sont ni les déclarations de bonnes intentions ni les publications qui manquent. Il est bien d'afficher des objectifs ambitieux, y compris en matière sociétale et environnementale et nous adhérons à ces objectifs. Encore faut-il que, ensuite, les pratiques évoluent pour se mettre en adéquation avec les orientations et discours affichés, faute de quoi, c'est la crédibilité du Groupe qui risque d'en souffrir.

La communication du Groupe porte une responsabilité dans ce déficit d'image. Souvent tardive ou décalée, elle ne répond guère aux attentes des différentes parties prenantes. Elle pratique aussi un trompe l'œil qui, lorsqu'il est découvert, ne peut qu'agacer ceux qui la reçoivent et contribue à la perte de crédit en ce domaine.

L'annonce des plans de restructuration de la pétrochimie et du raffinage est révélateur de cette communication en trompe l'œil. Total annonce des investissements de plus d'un milliard d'euros qui « *généreront plus de 1000 emplois par an en moyenne, entre 2009 et 2011, ce qui aura un impact important sur l'activité économique et l'emploi des régions concernées* ». En fait, ces investissements serviront pour une large part à payer les opérations de démantèlement de nombreuses unités de production et se traduiront par la suppression ou la baisse de certaines productions. Les emplois générés correspondent en fait à la charge de travail des entreprises payées pour conduire les travaux : confondre 'emploi généré' et 'charge de travail' est pour le moins abusif. Enfin, ces investissements « *se traduiront par un ajustement progressif des effectifs, moins 555 postes, sur une période de plus de trois ans, s'achevant courant 2013* ». En clair, le démantèlement d'unités et la baisse d'activité se traduiront par la disparition de 555 postes, soit près de 900 personnes en termes d'effectifs organiques (la vérité des chiffres !), auxquels il faut ajouter la perte d'emplois chez tous les fournisseurs et sous-traitants qui seront inévitablement affectés par la baisse d'activité. « *L'impact important sur l'activité économique et l'emploi des régions concernées* » sera certainement différent à terme de celui que Total laisse entendre !

En conclusion, il nous paraît important que TOTAL infléchisse certaines de ses orientations économiques, financières ou sociales et notamment qu'il :

- poursuive et accentue ses efforts pour accéder à la ressource minière et assurer le renouvellement des réserves en rapport avec les objectifs de production ;
- accroisse ses investissements et ses efforts de recherche pour développer l'innovation et diversifier l'offre énergétique, et contribuer ainsi au développement durable et à la pérennisation de l'entreprise ;
- participe beaucoup plus activement à la recherche et à la mise en œuvre des énergies de demain ;
- améliore les termes du partage, notamment entre actionnaires et salariés et qu'il associe mieux ces derniers en cessant les pressions sur l'emploi et en opérant la remise à niveau du contrat social du personnel, en particulier en matière salariale, d'intéressement, d'épargne, ainsi que de protection santé et de retraite ;
- mette fin à la sous-traitance abusive et opère tous les recrutements nécessaires, afin de conserver et développer les compétences humaines, clés des succès futurs ;
- abandonne toute communication en trompe l'œil, qui porte tort à l'image de l'entreprise, au profit d'une communication authentique et sans artifice plus respectueuse de ceux qui la reçoivent ;
- améliore sa gouvernance, avec notamment plus de transparence pour les rémunérations des dirigeants et d'indépendance pour le Conseil d'administration.

Déclaration adoptée le 24 mars 2009 en séance plénière du Comité Central d'Entreprise **à la majorité des votants** (13 votants— Abstention : 0 Contre : 1 Pour : 12).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

5

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de soumettre notamment à votre approbation, les résolutions concernant les comptes annuels, le renouvellement du mandat de cinq administrateurs, la nomination d'un administrateur, l'autorisation d'opérer sur les actions de la Société et une modification des statuts relative à la limite d'âge du Président.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

→ Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

La **première résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice 2008.

La **deuxième résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2008.

La **troisième résolution** a pour objet de déterminer l'affectation du résultat.

Il est proposé de fixer le dividende au titre de l'exercice 2008 à 2,28 euros par action. Nous vous rappelons qu'un acompte sur dividende d'un montant de 1,14 euro par action a été détaché de l'action sur Euronext Paris le 14 novembre 2008 et mis en paiement le 19 novembre 2008. En conséquence, le solde à distribuer est de 1,14 euro par action. Ce solde sur dividende serait détaché de l'action sur Euronext Paris le 19 mai 2009 et mis en paiement en numéraire le 22 mai 2009.

Le nombre d'actions susceptibles de bénéficier du dividende au titre de l'exercice 2008 s'élève à 2 371 808 074 actions, correspondant aux actions jouissance 1^{er} janvier 2008 existantes au 31 décembre 2008. Le montant maximal susceptible d'être versé à ces 2 371 808 074 actions au titre du dividende de 2,28 euros par action s'élève à 5 407 722 408,72 euros.

Si, lors de la mise en paiement de l'acompte ou du solde du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant à l'acompte ou au solde du dividende qui n'aurait pas été versé au titre de ces actions, serait affecté au compte "Report à nouveau".

Par ailleurs, il est précisé, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que l'acompte de 1,14 euro par action, mis en paiement le 19 novembre 2008, ainsi que le solde à distribuer de 1,14 euro par action, sont éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu au 3 de l'article 158 du Code général des impôts. En outre, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent, dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, des dividendes éligibles à l'abattement de 40 %, peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire au taux de 18 % (hors prélèvements sociaux), libérateur de l'impôt sur le revenu, cette option faisant perdre le bénéfice de l'abattement de 40% mentionné ci-avant, ainsi que de l'abattement forfaitaire annuel prévu à l'article 158, 3-5^o du CGI et du crédit d'impôt prévu à l'article 200 septies du CGI. Ces dispositions sont applicables aux revenus perçus à compter du 1^{er} janvier 2008.

Il est rappelé que le dividende versé au titre des trois exercices précédents s'est établi ainsi :

	2007	2006	2005
Dividende global (en millions d'euros)	4 858,8	4 426,3	3 930,9
Acompte (a) (en euros par action de 2,5 euros de nominal)	1,00 (b)	0,87 (b)	0,75 (c)
Nombre d'actions de 2,5 euros de nominal ayant perçu l'acompte (a)	2 354 873 665	2 375 603 979	2 441 261 560
Solde du dividende (a) (en euros par action de 2,5 euros de nominal)	1,07 (b)	1,00 (b)	0,87 (b)
Nombre d'actions de 2,5 euros de nominal ayant perçu le solde du dividende (a)	2 340 121 125	2 359 546 563	2 413 692 924

(a) Les données figurant dans le présent tableau relatives aux montants de l'acompte et du solde du dividende, ainsi qu'aux nombres d'actions, ont été retraitées afin de prendre en compte la division par quatre du nominal de l'action intervenue le 18 mai 2006, immédiatement après la mise en paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2005, en application de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale du 12 mai 2006.

(b) Montants éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

(c) Montants éligibles à l'abattement de 50 % alors en vigueur bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

→ Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

La **quatrième résolution** a pour objet de soumettre à votre approbation le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions poursuivies entre la Société et des sociétés avec lesquelles elle a un ou plusieurs administrateur(s) commun(s), conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

→ Engagements de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

La **cinquième et la sixième résolution** ont pour objet de soumettre à votre approbation, après audition du rapport spécial des Commissaires aux comptes, les engagements concernant les éléments de rémunération, les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction du Président et du Directeur Général, ou postérieurement à celles-ci, en application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

→ Rachat d'actions de la Société

Au cours de l'année 2008, votre Société a acquis, dans le cadre des autorisations accordées par les Assemblées Générales du 11 mai 2007 et du 16 mai 2008, 27 600 000 actions à un prix moyen unitaire de 48,51 euros, dont 24 800 000 actions rachetées au prix moyen unitaire de 49,28 euros en vue de leur annulation, et 2 800 000 actions rachetées au prix moyen unitaire de 41,63 euros au titre de l'attribution gratuite d'actions le 9 octobre 2008 décidée par votre Conseil d'administration le 9 septembre. Au cours de cette même année, 30 000 000 actions, acquises en 2007 au titre des autorisations données par les Assemblées Générales du 12 mai 2006 et du 11 mai 2007, ont été annulées par décision du Conseil d'administration du 31 juillet 2008 en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2007.

L'autorisation accordée par l'Assemblée du 16 mai 2008 arrivant à échéance le 16 novembre 2009, nous vous proposons dans la **septième résolution** d'autoriser votre Conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé

à 70 euros par action. Ces interventions seraient réalisées dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur. Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette limite de 10 % s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10 % du capital social.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait, parmi les 2 371 808 074 actions composant son capital social, directement 42 750 827 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales indirectes, 100 331 268 actions, soit au total 143 082 095 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 94 098 712 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 6 586 909 840 euros.

Cette autorisation de rachat d'actions de la Société serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, en remplacement de l'autorisation précédemment donnée par la septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008.

→ Conseil d'administration

Nous vous proposons aux termes de la **huitième à la douzième résolution**, de renouveler, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011, les mandats d'administrateur de Mme Anne Lauvergeon, MM. Daniel Bouton, Bertrand Collomb, Christophe de Margerie et Michel Pébereau qui arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Nous vous proposons également aux termes de la **treizième résolution** de nommer M. Patrick Artus administrateur de la Société pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Nous vous indiquons par ailleurs que MM. Antoine Jeancourt-Galignani et Pierre Vaillaud n'ont pas souhaité solliciter le renouvellement de leurs mandats d'administrateur qui arrivent à échéance à la présente assemblée.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

→ Modification de la clause de l'article 12 des statuts relative à la limite d'âge du Président

Le Conseil d'administration de votre Société a décidé en 2007 de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, tout en indiquant qu'il souhaitait conserver la possibilité de pouvoir décider à nouveau le cumul de ces deux fonctions.

Afin de donner toutefois à votre Conseil une latitude suffisante pour mettre en place l'organisation de la direction générale la plus appropriée en fonction des circonstances, il est proposé de compléter

l'article 12, alinéa 3, des statuts relatif à la limite d'âge du Président en prévoyant que votre Conseil puisse, par dérogation à la limite de 65 ans qui s'applique actuellement, nommer pour une durée maximale de deux ans aux fonctions de Président du Conseil d'administration un administrateur âgé de plus de 65 ans et de moins de 70 ans.

Résolutions présentées en application des dispositions des articles L. 2323-67 et R. 2323-14 du Code du travail et des articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de commerce

A la suite de la publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale de la Société dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 25 février 2009, des projets de résolutions ont été déposés :

- Par le Comité Central d'Entreprise de l'UES Amont de TOTAL—2 place Jean Millier—La Défense 6—92078 Paris la Défense cedex, en application de l'article L. 2323-67 du Code du travail. Le texte des projets de résolution déposés figure dans les résolutions A, B et C ci-après (pages 33 à 35).
- Par le Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement (FCP) Total Actionariat France—2 place Jean Millier—La Défense 6—92078 Paris la Défense cedex, en application de l'article R. 225-71 du Code de commerce (le FCP détenant sous la forme nominative un nombre d'actions supérieur au minimum requis par l'article R.225-71 précité), dans les mêmes termes que les résolutions présentées par le Comité Central d'Entreprise de l'UES Amont de TOTAL.

Résolution A visant à une modification statutaire relative à une meilleure publicité des attributions individuelles de stock-options et d'actions gratuites telle que prévue par le Code de commerce

Exposé des motifs : Cette résolution vise à assurer la publicité dans le Document de référence des rapports à l'Assemblée Générale prévus par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce relatifs à l'attribution individuelle de stock-options et d'actions gratuites aux dix salariés non mandataires sociaux les mieux dotés. Dans le Document de référence, ils ne font aujourd'hui l'objet que d'une transcription partielle et agrégée.

Jusqu'à maintenant, le Document de référence indique le nombre de stock-options et d'actions gratuites attribuées annuellement :

- à chacun des mandataires sociaux et administrateurs concernés ;
- pour l'ensemble des salariés selon qu'ils sont membres du Comité directeur du Groupe (une trentaine de personnes), cadres dirigeants du Groupe (trois cents personnes environ) ou d'autres salariés.

Or, les articles précités du Code de commerce prévoient la communication d'un rapport spécial à l'Assemblée Générale indiquant, entre autres, le nombre de stock-options et d'actions gratuites à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux les mieux dotés. Ces rapports publics sont théoriquement consultables lors de l'Assemblée Générale mais, en pratique, le déroulement de celle-ci rend la consultation difficile et certainement impossible s'il s'agit d'informer l'ensemble de l'Assemblée Générale.

Ces rapports ne font l'objet que d'une transcription partielle et agrégée dans le Document de référence. Ils ne sont communiqués par la Société que sur demande individuelle après l'Assemblée Générale.

La publicité nominative des attributaires prévue par le Code de commerce permet d'améliorer la gouvernance et contribue, préalablement à chaque Assemblée Générale, à mieux apprécier la politique de rémunération au sein de la Société.

- Alors que la Société publie dans le Document de référence les rémunérations cumulées de l'ensemble des membres du Comité exécutif (7 personnes) et du Comité directeur au 31 décembre de chaque année, les attributions de stock-options et d'actions gratuites ne sont publiées que pour la trentaine de membres du Comité directeur. Ces différents périmètres de reporting ne permettent pas d'apprécier correctement la concentration relative des attributions entre les différents organes de direction de la Société. En outre, elles ne contribuent pas à la transparence de la politique d'attribution des stock-options et des actions gratuites vis-à-vis des objectifs individuels fixés.

- Comme l'atteste l'étude de RiskMetrics et Capitalcom «Pratiques et communications extra-financières des entreprises du CAC 40» (février 2009), «les informations à la disposition des actionnaires sur les conditions de rémunération variable, d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites aux dirigeants ne sont pas suffisamment précises» et souffrent de «trop peu de clarté dans les objectifs et pas suffisamment d'information individualisée». Ce rapport regrette que seulement 24% des sociétés du CAC 40 publient le nombre total de stock-options détenues par chacun des principaux dirigeants.

- Alors que depuis 2007, votre Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre supérieur à 25 000 options, le tiers des options au-delà de ce nombre est soumis à une condition de performance relative à la rentabilité des fonds propres de votre Société, la liste nominative des dix salariés les mieux dotés permet d'apprécier si ces dix personnes sont concernées par une telle mesure et si oui, pour quelle part d'options.

- La publicité nominative des attributions de stock-options et d'actions gratuites permet également d'apprécier si certains salariés, sans occuper des fonctions importantes de direction, peuvent bénéficier d'attributions significatives de stock-options ou d'actions gratuites au titre par exemple de leur anticipation des évolutions de marchés financiers et d'énergie (**traders**) ou de leur réalisation d'inventions et d'obtention de brevets (**salariés inventeurs**). Par exemple, dans la branche exploration-production, un salarié inventeur français, dans le cas le plus favorable d'une « invention distinguée » attribuée par une commission interne *ad hoc*, perçoit une rémunération supplémentaire de 3 000 à 15 000 € bruts à la discrétion de la dite commission.

Le Président de votre Conseil d'administration a souvent répondu aux promoteurs de cette résolution que demander la publicité des

5

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

rémunérations et des attributions de stock-options s'apparentait à du «voyeurisme» (sic) et non à de la transparence. Ce jugement est à apprécier relativement aux obligations légales.

Ainsi, outre les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce relatifs à la publication nominative des attributions de stock-options et d'actions gratuites, l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier prévoit la publication nominative des transactions sur les titres (et les instruments financiers qui leur sont liés) effectuées par notamment les membres du Comité exécutif de votre Société. Cette information nominative est publiée sur base annuelle dans le Document de référence. Les transactions elles-mêmes doivent être déclarées à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans les cinq jours ouvrés suivant leur réalisation pour publication sur son site Internet. Mais on note que certaines d'entre elles sont déclarées avec retard.

Enfin, si votre Société venait à arguer, comme elle l'a fait sur un des projets de résolution soumis à l'Assemblée Générale de mai 2008, que

«l'inscription dans les statuts de précisions complémentaires pourrait entraîner une distorsion entre les règles statutaires et toute évolution législative postérieure», il suffit de survoler les statuts actuels pour se convaincre qu'ils citent de nombreux autres articles du Code de commerce, également soumis à des évolutions législatives. De même, cette résolution vous est présentée sous la forme d'une modification statutaire pour éviter que le Président du Conseil d'administration ne bloque son inscription à l'ordre du jour, comme il l'a fait en 2007, en écrivant que «l'Assemblée Générale n'est pas (...) compétente pour exiger la communication nominative des rémunérations et avantages de toute nature versés aux membres du Comité exécutif».

Afin d'illustrer la pertinence de la résolution qui vous est présentée, les informations publiées dans le rapport prévu à l'article L. 225-184 du Code de commerce permettent notamment de reconstituer le tableau suivant des attributions individuelles de stock-options à chacun des membres du Comité exécutif (COMEX).

Options de souscription attribuées à chacun des membres du Comité exécutif entre 2005 et 2007

	2005(*)	2006	2007	Informations
Thierry Desmarest	240 000	240 000	110 000	Quitte le COMEX en février 2007
Christophe de Margerie	130 000	160 000	200 000	Nommé Directeur Général en février 2007
Robert Castaigne	110 000	110 000	110 000	Quitte le COMEX en mai 2008
François Cornelis	102 000	102 000	105 000	
Yves-Louis Darricarrère	70 000	80 000	100 000	
Michel Benezit	34 000	70 000	80 000	Rejoint le COMEX en avril 2006
Bruno Weymuller	66 000	66 000	70 000	
Jean-Jacques Guilbaud	42 000	45 000	70 000	Rejoint le COMEX en février 2007
Patrick de la Chevardièrre	#N/A	#N/A	40 000	Rejoint le COMEX en juin 2008
Jean-Paul Vettier	98 000	36 000	#N/A	Quitte le COMEX en mars 2006

Source: reports prévus à l'article L. 225-184 du Code de commerce

(*) Pour 2005, les nombres d'options attribuées ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL le 18 mai 2006

Par ailleurs, le plus petit nombre d'options attribuées à l'un des dix salariés non mandataires sociaux les mieux dotés s'est élevé sur la période 2005 à 2007 à 34 000.

Position du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration a estimé que le contenu du Document de référence, document très normé, répond à des règles issues du Règlement européen sur le prospectus, du Règlement général de l'AMF et de son instruction d'application qui vont au-delà des exigences légales prévues en ce qui concerne le contenu du rapport de gestion.

Les rapports spéciaux visés par le projet de résolution, établis en application du Code de commerce, sont mis à disposition des actionnaires de TOTAL S.A. lors de l'assemblée générale ordinaire. La Société va au-delà de cette obligation en remettant ou en adressant ces rapports à tout actionnaire qui en fait la demande par tout moyen (téléphone, courriel, lettre ...) à tout moment de l'année et en particulier dans les quinze jours précédant l'Assemblée Générale. Cette proposition se révèle par conséquent sans utilité.

Le Conseil d'administration a décidé, en conséquence, de ne pas donner son agrément à cette résolution.

Résolution B visant à une modification statutaire relative à une nouvelle procédure de désignation de l'administrateur salarié actionnaire en vue d'améliorer sa représentativité et son indépendance

Exposé des motifs :

L'objectif de cette résolution est d'amender la procédure de désignation de l'administrateur salarié représentant les actionnaires salariés afin d'obtenir une meilleure représentativité des candidats soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires, tant en termes de représentation du capital détenu que de celle des actionnaires salariés. Elle est destinée à préparer la nomination du prochain administrateur représentant les actionnaires salariés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

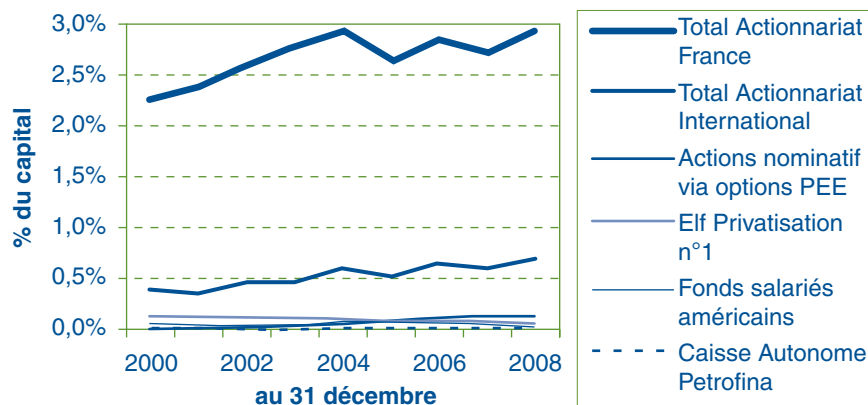
La loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006 a modifié les modalités juridiques de la désignation de l'administrateur représentant les actionnaires salariés. Alors qu'elles étaient auparavant fixées par décret, l'article L. 225-23 du Code de commerce indique désormais que les actionnaires salariés se prononcent par un vote sur les

candidats à soumettre à l'Assemblée Générale pour le mandat d'administrateur représentant les actionnaires salariés, dans des conditions fixées par les statuts de la Société.

Inscrites lors de l'Assemblée Générale de mai 2003 dans les statuts sous contrainte réglementaire, les conditions de désignation aujourd'hui en vigueur ne sont pas satisfaisantes tant du point de vue de l'ensemble des actionnaires que de celui des actionnaires salariés.

Le caractère international et l'histoire de votre Groupe expliquent que son actionnariat salarié se décline sous des formes variées, mais certaines d'entre elles sont peu significatives. Ainsi, alors que l'actionnariat salarié représente 3,85% du capital de votre Société au 31/12/2008, il est décliné sur six supports. En fait, seuls deux fonds d'actionnariat salarié détiennent chacun plus de 0,5% du capital de votre Société. Le graphique ci-après (établi à périmètre constant en intégrant rétroactivement les fusions de supports d'actionnariat salarié intervenant jusqu'en 2003) permet d'apprécier la mesure de tels écarts.

POURCENTAGE DU CAPITAL DÉTENU PAR SUPPORT D'ACTIONNARIAT SALARIÉ AU 31/12



Estimations au 31/12/2008 – La réduction sur la période du nombre d'actions au capital de Total SA a eu un effet relatif de près de 25% sur l'actionnariat salarié. Le nombre d'actions détenues par l'actionnariat salarié n'a crû sur la même période (après prise en compte de la division par quatre du titre) que de 9,2%, hausse essentiellement concentrée lors de l'année 2008, année d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Parmi les quatre autres supports d'actionnariat salarié, le plus important (environ 0,13% du capital au 31/12/2008) est très particulier : il n'est ouvert qu'aux salariés sous contrat de travail français, bénéficiaires de stock-options, et les ayant levées, dans un cadre fiscal avantageux, en utilisant les avoirs indisponibles de leur plan d'épargne entreprise (article L. 3332-25 alinéa 2 du Code du travail). Les actions sont alors détenues au nominatif. Le petit nombre d'actionnaires salariés concernés et le faible renouvellement des bénéficiaires de stock-options n'incitent pas la Société à effectuer de manière anonyme la consultation, prévue à l'article 11.7.b des Statuts actuels et visant à la désignation par ce support du candidat administrateur.

Un autre des dispositifs d'actionnariat salarié (fonds Elf Privatisation n°1 fermé à la souscription, 0,06% du capital au 31/12/2008), a préféré décliner, à l'initiative des représentants (d'ailleurs non élus) des actionnaires salariés, son droit à présenter un candidat à l'Assemblée Générale de mai 2006.

Le seuil de 0,5% est celui retenu par l'article R. 225-71 du Code de commerce pour tout groupe d'actionnaires désirant présenter une résolution à vos suffrages. Aussi, est-il légitime du point de vue des actionnaires de limiter les candidatures au mandat d'administrateur salarié aux seuls supports d'actionnariat salarié détenant au moins cette part de capital de votre Société. En adoptant cette résolution,

vous serez ainsi assurés de la représentativité de cet administrateur et votre liberté de choix restera entière et ne se trouvera pas distraite par des candidatures portées par des supports d'actionnariat salarié très particuliers. D'ailleurs, le critère retenu jusqu'à présent par votre Conseil pour agréer un candidat (Assemblées Générales de 2004 et 2007) a été la part du capital que représente le support d'actionnariat salarié l'ayant proposé.

L'autre aspect de cette résolution destinée à assurer la réelle représentativité des candidats est que ces derniers soient proposés par les seuls actionnaires salariés ou leurs représentants élus, comme le fixe désormais l'article L. 225-23 du Code de commerce.

Aujourd'hui, les Conseils de surveillance des deux fonds d'actionnariat salarié représentatifs (Total Actionnariat France et Total Actionnariat International) sont composés pour deux tiers par les représentants des porteurs de parts et pour un tiers par les représentants de la direction de la Société.

Les représentants des salariés actionnaires du Conseil de surveillance du fonds réservé aux salariés actionnaires sous contrat français (Total Actionnariat France), sont élus par ces derniers sur la base d'un vote censitaire où le nombre de voix de chaque actionnaire est plafonné à un nombre maximal de parts.

Les représentants des porteurs de parts au Conseil de surveillance du fonds réservé à la quasi-totalité des salariés actionnaires sous contrat de travail non-français (Total Actionnariat International) font l'objet d'une procédure de sélection complexe : après que chaque filiale de tête dans chaque pays a choisi la procédure locale de sélection de « grands électeurs » (procédure fonction des moyens que chaque filiale souhaite dédier à cette procédure et, le cas échéant, des modes locaux de représentation de salariés), désignation d'un grand électeur (porteur du droit de vote de l'ensemble des salariés actionnaires de son pays) et enfin cooptation des membres du Conseil de surveillance parmi ces grands électeurs.

Sous les dispositions actuelles, chacun de ces fonds vous présente un candidat élu par les membres des Conseils de surveillance, élection à laquelle participent les membres représentant la direction de la Société.

Or, afin que l'administrateur salarié soit désigné dans des conditions susceptibles de lui assurer l'indépendance voulue pour le bon exercice de son mandat, sa nomination doit trouver sa légitimité dans l'Assemblée Générale mais aussi dans le vote des salariés actionnaires ou, à défaut, celui de leurs seuls représentants élus, et non pas dans le soutien que peut apporter la direction de votre Société.

Afin d'assurer pour chaque Conseil de surveillance une cohérence entre leur choix des candidats administrateurs et leur vote en Assemblée Générale, il serait souhaitable que seuls les représentants des porteurs de parts puissent voter pour soutenir ces candidats et désigner leur mandataire lors de l'Assemblée Générale (article L. 225-106 du Code de commerce). Cependant, cette disposition de bon sens n'est pas proposée dans la présente proposition de modification statutaire afin de ne pas risquer que le Président du Conseil d'administration n'argue d'un conflit de compétences légales pour refuser d'inscrire la présente résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

En pratique, l'adoption de cette résolution conduira, lors de l'Assemblée Générale de 2010, à la présentation de seulement deux candidats par les deux fonds d'actionnariat salarié détenant plus de 0,5% du capital de votre Société. Les membres de ces deux Conseils doivent être renouvelés prochainement et la procédure qui vous est proposée peut être rapidement mise en œuvre, avec en particulier la généralisation du système électif pour choisir les «grands électeurs» qui auront alors à désigner à la fois le candidat administrateur salarié (grâce à la présente résolution) et les représentants des porteurs de parts du fonds Total Actionnariat International.

Une résolution d'esprit similaire à la présente avait été soumise à l'Assemblée Générale de mai 2007. Bien que non agréée par votre Conseil, elle avait alors recueilli plus de 43,3% en sa faveur (il est vrai sans le droit de vote double des actions détenues par le Groupe Bruxelles Lambert) alors que, paradoxalement, les fonds d'actionnariat salarié (environ 12% des voix lors de ladite Assemblée) avaient voté contre, révélant ainsi qu'une bonne gouvernance de l'actionnariat salarié et indirectement de votre Société n'est pas assurée. En votant en faveur de cette résolution, vous contribuerez à améliorer la situation en la matière.

Enfin, afin d'éclairer le choix des actionnaires, la résolution prévoit que, pour chacun des candidats soumis à vos voix, seront indiqués la part de capital de la Société détenue par le support d'actionnariat salarié proposant le candidat, ainsi que la nature du collège électoral et le résultat du processus ayant conduit à cette candidature.

Position du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration a constaté que les termes de la proposition semblent difficilement compatibles avec le cadre juridique applicable. En effet :

1) Bien que la loi donne compétence aux statuts pour fixer les conditions dans lesquelles se prononcent les salariés actionnaires pour désigner leurs candidats au poste d'administrateur, le droit de proposer de tels candidats est ouvert légalement aux salariés qui sont actionnaires par l'intermédiaire des FCPE et à ceux qui détiennent directement des actions dès lors que cette détention est soumise à une obligation de conservation. L'exclusion de certaines catégories de salariés actionnaires du processus de désignation des candidats, due à la hausse du pourcentage requis de détention du capital pour proposer un candidat, limite les possibilités de choix de l'assemblée générale et soulève en outre des difficultés au regard des prescriptions légales.

2) Contrairement à ce qui est dit dans l'exposé des motifs, l'exclusion des membres représentant les entreprises du vote, par les Conseils de surveillance des FCPE, sur la désignation du candidat au poste d'administrateur salarié actionnaire est bien prévue dans la résolution.

Or, c'est au Règlement de chaque FCPE qu'il appartient de définir ses conditions de fonctionnement. Aucune disposition légale ne limite les droits des représentants des entreprises sur ce point (comme cela est prévu par exemple pour la nomination du Président du Conseil de surveillance) ; le vote sur les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les salariés actionnaires est légitimement exercé par l'ensemble du Conseil et non par les seuls représentants des porteurs de parts. Si une telle disposition modifiant les statuts de TOTAL était votée, elle serait sans effet sur les dispositions contraires du Règlement du FCPE dont l'élaboration et les modifications répondent à des règles autonomes.

Le Conseil d'administration a décidé, en conséquence, de ne pas donner son agrément à cette résolution.

Résolution C visant à autoriser l'attribution d'actions gratuites à l'ensemble des salariés du Groupe

Exposé des motifs :

L'objectif de cette résolution est de permettre la distribution d'actions gratuites à l'ensemble des salariés du Groupe dans le monde dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-14 et L. 3332-26 du Code du travail. La distribution est plafonnée à 0,2% du capital de la Société sur 26 mois. Cette résolution propose l'annulation, à la hauteur des montants non utilisés, de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 permettant une distribution d'actions gratuites à concurrence de 0,8% du capital social sur 38 mois. Cette résolution a été utilisée par le Conseil d'administration à concurrence d'environ 0,12% du capital social.

La distribution d'actions gratuites vient en complément des autres modes d'aide à l'actionnariat des salariés, qui atteignent aujourd'hui leurs limites.

■ Les attributions d'options de souscription d'actions sont concentrées sur 2 600 salariés dans le monde (sur un total de plus de 112 300 salariés en 2007 au périmètre de gestion) avec un faible renouvellement annuel des bénéficiaires (sur lequel votre Société ne communique pas).

■ Depuis 2005, année de mise en place des distributions d'actions gratuites, 16 500 salariés (incluant les 2 600 bénéficiaires de stock-options ci-dessus) ont été concernés par les attributions d'actions gratuites (à concurrence d'environ 0,42% du capital), telles que

permises par les autorisations de l'Assemblée Générale des 17 mai 2005 et 16 mai 2008, alors que simultanément, le renouvellement de la population bénéficiaire a été en baisse depuis la mise en place d'attribution d'actions gratuites, comme l'illustre le tableau suivant.

Cumul du nombre de bénéficiaires d'actions gratuites depuis leur mise en place (2005)

	2005	2006	2007	2008
Nombre de bénéficiaires distincts d'actions gratuites, cumul au fil du temps (*)	7 300	10 655	13 400	16 500
Nombre de nouveaux bénéficiaires, n'ayant jamais bénéficié d'actions gratuites	7 300	3 355	2 745	3 100
Taux de renouvellement annuel sur cumul		46%	26%	23%
Taux de renouvellement annualisé sur 4 ans				31%
Total des effectifs du Groupe (périmètre de gestion, filiales détenues à plus de 50%) (**)	129 307	111 311	112 303	Non disponible
Nombre d'actions gratuites attribuées rapporté aux actions émises au 31/12/2008	0.10%	0.10%	0.10%	0.12%(***)

(*) Sources: communiqués de Total (données hors personnel Arkema sur toutes les années)

(**) Sources: rapports annuels Environnement et Société de chaque exercice—incluant le personnel d'Arkema en 2005

(***) Estimation en 2008

D'ailleurs, soucieuse d'assurer une communication affichant un renouvellement plus élevé, votre Société se contente désormais d'annoncer le taux de renouvellement des bénéficiaires d'une année sur l'autre, évidemment plus élevé.

Conclue en mars 2008, la dernière augmentation de capital réservée aux salariés a eu un taux de souscription de 28% au niveau mondial (contre 50% au même périmètre lors de la précédente augmentation en 2006) et seulement 26% hors de France (contre 38% en 2006). Le nombre d'actions souscrites a porté sur 0,20% du capital au 31 décembre 2007 (contre 0,40% en 2006). Ces baisses, s'inscrivant dans une tendance de long terme (malgré l'ouverture de la souscription à de nouveaux pays d'établissement), ont été accrues par les conditions peu attractives de la souscription de 2008. Le nombre d'actions détenues par les salariés actionnaires – après prise en compte de la division par quatre du titre—n'a augmenté que d'environ 9% entre les 31 décembre 2000 et 2008. Ainsi, la croissance de la part de l'actionnariat salarié (3,85% fin 2008) dans l'actionnariat de votre Société est principalement liée à l'effet relutif des importantes réductions de capital opérées pendant cette période.

Une attribution d'actions à tous les salariés du Groupe, permise par ce projet de résolution, permettra à tous les salariés (et non à seulement certains d'entre eux) de se constituer une épargne pour poursuivre et développer leur engagement actionnarial vis-à-vis de la Société, par exemple lors d'une augmentation de capital réservée aux salariés qui aurait lieu à l'issue des périodes d'acquisition et de conservation des actions gratuites. Ceci sera encore plus pertinent pour les salariés qui se trouvent contraints par une insuffisante capacité d'épargne, et notamment ceux situés dans certaines régions du monde (Afrique, Amérique Latine et Asie-Océanie) où la capacité d'épargne peut être la plus faible et la volonté de participer à l'actionnariat de la Société est forte.

L'autorisation proposée par cette résolution se substitue à la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 et s'en distingue par les éléments suivants :

- le montant maximum d'attribution d'actions gratuites est limité à 0,2% du capital sur une durée de vingt-six mois alors que, pour sa part résiduelle, la dix-septième résolution du 16 mai 2008 porte sur environ 0,68% du capital sur la même période, soit une réduction du nombre d'actions gratuites attribuable par rapport à la situation actuelle ;
- l'attribution d'actions gratuites est effectuée auprès de l'ensemble du personnel du Groupe (soit environ 112 000 personnes), sachant que :
 - l'attribution individuelle est légalement plafonnée à 7,5% du plafond annuel de la sécurité sociale (soit environ 2 575 €) ;
 - la répartition entre les salariés peut être uniforme, proportionnelle à la durée de présence dans l'entreprise ou proportionnelle aux salaires ou retenir conjointement ces différents critères (pour la France, la répartition des actions entre les salariés fait l'objet d'un accord d'entreprise et, à défaut, d'une décision de votre Conseil d'administration—alinéa 2 de l'article L. 3332-14 du Code du travail) ;
- en cas d'augmentation de capital, laissée au choix du Conseil d'administration, le montant du capital social émis au titre de cette résolution s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital social autorisé par la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 ;
- votre information relative aux conditions détaillées d'attribution définitive des actions gratuites est assurée ;

- les sociétés employeurs en France bénéficient d'une déduction fiscale des charges liées à l'attribution gratuite des actions dans la mesure où celle-ci concerne tous les salariés (art. 217 quinquies du Code général des impôts) ;
- l'impact sur les comptes sociaux et consolidés de TOTAL S.A. des opérations d'actions gratuites sera communiqué aux actionnaires dans le Document de référence ;
- pour les salariés de droit français, les actions gratuites sont susceptibles, à l'expiration de leur période d'acquisition, d'être versées sur un plan d'épargne d'entreprise (sous condition de blocage de trois années additionnelles) et dès lors d'être gérées collectivement dans le cadre des fonds commun d'actionnariat salarié. Ceci permet alors des coûts de gestion unitaires pour la Société moindres que dans le cadre d'une gestion nominative (et hors plan d'épargne), seule permise pour les actions gratuites attribuées à certains salariés seulement.

Cette résolution est à apprécier par ailleurs dans un contexte socio-économique général, que le législateur français, entre autres, a cherché à prendre en compte. Ainsi, la loi n°2008-1258 du 3 décembre 2008 a conditionné, pour les sociétés cotées, toute attribution de stock-options à ses mandataires sociaux au respect de certaines conditions relatives à la distribution d'actions gratuites, de stock-options ou d'un accord de participation et d'intéressement à tous les salariés de la Société et d'au moins 90% de l'ensemble des salariés de filiales de droit français. Le fait que certaines filiales de droit français possèdent des succursales opérationnelles dans des pays variés limite *de facto* le choix de la Société à une attribution d'actions gratuites à l'ensemble des salariés concernés par la loi. Dès lors, une telle distribution doit porter sur les filiales de droit français mais sur l'ensemble des salariés du Groupe.

Du strict point de vue juridique, les conditions légales susvisées ne sont certes applicables qu'à l'expiration de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2007 (soit en juillet 2010) autorisant l'attribution de stock-options aux mandataires sociaux et à certains personnels.

A l'instar des années précédentes, la Société ne manquera probablement pas d'utiliser cette absence de contrainte juridique pour s'opposer à l'adoption de cette résolution, en plus des arguments qu'elle a utilisés dans le passé :

- « Les salariés bénéficient déjà d'un généreux accord d'intéressement et de participation » : ce commentaire de la Société omet de préciser que cet accord bénéficie à moins de 20 000 salariés français (attribution individuelle annuelle médiane de moins de 6 400 € et maximale de 8 870 €), soit moins de 18%

des effectifs mondiaux du Groupe (112 300 en 2007) et 45% des effectifs France (43 300 en 2007), effectifs évalués au périmètre de gestion (filiales détenues à 50% ou plus).

- « Cette proposition se révèle sans utilité puisque les dispositions proposées dans cette résolution peuvent être mises en œuvre dans le cadre de la dix-septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2008 » : l'absence d'utilité déclarée est à apprécier :
 - tant par rapport aux choix récurrents de votre Conseil, maintes fois exprimés aux représentants du personnel, de ne pas attribuer d'actions gratuites à tous les salariés, choix témoignant d'un suivisme par rapport aux obligations légales ;
 - que par rapport à la caducité, pour la partie non utilisée, de la dix-septième résolution évoquée ci-dessus, telle qu'elle est proposée par la présente résolution.
- « Cette proposition réduit la liberté de la Société à affecter individuellement les rémunérations de son personnel » : la seizième résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 permettait à votre Conseil d'attribuer, à concurrence de 1,5% du capital jusqu'en juillet 2010, des stock-options aux mandataires sociaux et à certains salariés. Or, cette autorisation n'a été utilisée en 2007 et 2008 qu'à concurrence d'environ 0,44%, laissant toujours à votre Conseil une large liberté dans l'attribution de stock-options pour l'exercice 2009, voire 2010.

Position du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration a constaté que les dispositions de cette résolution peuvent déjà être mises en œuvre dans le cadre de la 17^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2008, toujours en vigueur. Cette proposition de résolution se révèle par conséquent sans utilité.

Dans la mesure où le projet de résolution se substitue pour la partie non utilisée à la résolution de 2008, il crée une instabilité juridique en remettant en cause une résolution adoptée à une très forte majorité (96%) par l'Assemblée Générale. Il prive le Conseil de son droit de déterminer tant l'identité des bénéficiaires que le nombre d'actions attribuées en fonction des performances des intéressés. En outre, il limite le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées à un bénéficiaire à un niveau bien inférieur à celui pratiqué par la Société au cours des dernières années.

Le Conseil d'administration a décidé, en conséquence, de ne pas donner son agrément à la résolution présentée.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

→ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les conventions suivantes ont été autorisées au cours du Conseil d'administration du 11 février 2009.

a) Engagements concernant les conditions de retraite des dirigeants sociaux

Personnes concernées :

M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration
M. Christophe de Margerie, Directeur Général

Nature et objet :

Ces dirigeants sociaux bénéficieront des mêmes dispositions que les salariés de TOTAL S.A. en matière d'indemnité de départ à la retraite et de régime supplémentaire de retraite.

Modalités :

- Indemnités de départ à la retraite

Les dirigeants sociaux bénéficient de l'indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celle prévue par la Convention Collective Nationale de l'Industrie du Pétrole pour les salariés concernés du groupe TOTAL. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des douze mois précédant le départ du dirigeant social.

Le versement de l'indemnité de départ à la retraite des dirigeants sociaux est soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*return on average capital employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social.

- Régime supplémentaire de retraite

Le régime supplémentaire de retraite est celui applicable aux dirigeants sociaux et salariés du Groupe dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond de la sécurité sociale, au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite.

Ce régime supplémentaire de retraite, financé et géré par TOTAL S.A., procure à ses bénéficiaires une pension qui est fonction de l'ancienneté, limitée à vingt ans, et de la fraction de la rémunération brute (fixe et variable) excédant le seuil de huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Cette pension de retraite est indexée sur l'évaluation du point ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés).

Au 31 décembre 2008, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent, pour le Président, à une pension annuelle égale à 23,8% de sa rémunération annuelle perçue en 2008.

En ce qui concerne le Directeur Général, les engagements au 31 décembre 2008 correspondent à une pension annuelle égale à 18,9% de la rémunération que celui-ci a perçue en 2008.

b) Engagements concernant les dispositions applicables en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social**Personne concernée :**

M. Christophe de Margerie, Directeur Général

Nature et objet :

En cas de résiliation ou non renouvellement de son mandat social, le Directeur Général bénéficiera d'une indemnité.

Modalités :

Cette indemnité sera égale à deux années de rémunération brute.

La base de référence sera constituée par la rémunération brute (fixe et variable) des douze mois précédant la date de résiliation ou de non renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ, versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie décidé par la Société, ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Directeur Général quitte la Société à son

initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le versement de cette indemnité en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social sera soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*return on average capital employed*) des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général.

Paris La Défense, le 2 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

René Amirkhanian

Jay Nirsimloo

ERNST & YOUNG AUDIT

Gabriel Galet

Philippe Diu

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de l'ensemble des membres du personnel salarié TOTAL S.A. ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Il vous est proposé d'autoriser votre Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. L'exposé des motifs du Comité Central d'Entreprise et du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionnariat France présente cette opération à laquelle il souhaite que le Conseil d'administration puisse procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans l'exposé des motifs du Comité Central d'Entreprise et du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionnariat France s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans l'exposé des motifs du Comité Central d'Entreprise et du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionnariat France portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris La Défense, le 2 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

René Amirkhanian

Jay Nirsimloo

ERNST & YOUNG AUDIT

Gabriel Galet

Philippe Diu

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire (Résolutions 1 à 13)

Première résolution

→ Approbation des comptes de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

→ Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Troisième résolution

→ Affectation du bénéfice, fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate que le montant du bénéfice net de l'exercice 2008 s'élève à 6 007 608 945,33 euros.

Compte tenu du report à nouveau disponible de 3 416 997 499,76 euros, le montant à affecter est de 9 424 606 445,09 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ce montant, comme suit :

Dividende	5 407 722 408,72 euros
Report à nouveau	<u>4 016 884 036,37 euros</u>
	9 424 606 445,09 euros

Le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2008 s'élève à 2 371 808 074, correspondant aux actions jouissance 1^{er} janvier 2008 existantes au 31 décembre 2008.

En conséquence, le dividende distribué sera de 2,28 euros par action. L'acompte de 1,14 euro par action a été détaché de l'action sur Euronext Paris le 14 novembre et mis en paiement le 19 novembre 2008. Le solde à distribuer de 1,14 euro par action sera détaché de l'action sur Euronext Paris le 19 mai 2009 et mis en paiement en numéraire le 22 mai 2009.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que l'acompte de 1,14 euro par action mis en paiement le 19 novembre 2008, ainsi que le solde à distribuer de 1,14 euro par action, sont éligibles à l'abattement de 40% bénéficiant aux

personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé que le dividende versé au titre des trois exercices précédents s'est établi ainsi :

	2007	2006	2005
Dividende global (en millions d'euros)	4 858,8	4 426,3	3 930,9
Acompte (a) (en euro par action de 2,5 euros de nominal)	1,00 (b)	0,87 (b)	0,75 (c)
Nombre d'actions de 2,5 euros de nominal ayant perçu l'acompte (a)	2 354 873 665	2 375 603 979	2 441 261 560
Solde du dividende (a) (en euro par action de 2,5 euros de nominal)	1,07 (b)	1,00 (b)	0,87 (b)
Nombre d'actions de 2,5 euros de nominal ayant perçu le solde du dividende (a)	2 340 121 125	2 359 546 563	2 413 692 924

(a) Les données figurant dans le présent tableau relatives aux montants de l'acompte et du solde du dividende, ainsi qu'aux nombres d'actions, ont été retraitées afin de prendre en compte la division par quatre du nominal de l'action intervenue le 18 mai 2006, immédiatement après la mise en paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2005, en application de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale du 12 mai 2006.

(b) Montants éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

(c) Montants éligibles à l'abattement de 50 % alors en vigueur bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

Si, lors de la mise en paiement de l'acompte ou du solde du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant à l'acompte ou au solde du dividende qui n'aurait pas été distribué de ce fait, serait affecté au compte "Report à nouveau".

Quatrième résolution

→ Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport présentant les conventions réglementées antérieurement approuvées.

Cinquième résolution

→ Engagements de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés concernant M. Thierry Desmarest.

Sixième résolution

→ Engagements de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés concernant M. Christophe de Margerie.

Septième résolution

→ Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette limite de 10 % s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10 % du capital social.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait, parmi les 2 371 808 074 actions composant son capital social, directement 42 750 827 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales, 100 331 268 actions, soit au total 143 082 095 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter

s'élève à 94 098 712 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 6 586 909 840 euros.

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à :

- des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société,
- des programmes d'options d'achat d'actions, plans d'actionariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe (et notamment dans le cadre de programmes d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de la remise d'actions aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, dont la dernière échéance est le 12 septembre 2009, au titre de la garantie d'échange donnée par la Société dont les termes ont été précisés dans la note de l'offre en surenchère de TotalFina sur Elf Aquitaine du 22 septembre 1999 ayant reçu le visa COB n° 99-1179).

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient notamment être :

- soit annulées dans la limite maximale légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de 24 mois ;
- soit attribuées gratuitement aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- soit remises aux attributaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- soit remises aux attributaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine exerçant la garantie d'échange donnée par la Société ;
- soit cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- soit remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé ou toute pratique de marché admise, ou qui viendrait à être autorisé ou admise par la loi ou la réglementation en vigueur. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée Générale Ordinaire avant l'expiration de la période de dix-huit mois susvisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. Elle annule à hauteur de la partie non utilisée et remplace la septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008.

Huitième résolution

→ Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Anne Lauvergeon

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Anne Lauvergeon pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Neuvième résolution

→ Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Daniel Bouton

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Daniel Bouton pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Dixième résolution

→ Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bertrand Collomb

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Bertrand Collomb pour une période de trois

ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Onzième résolution

→ Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Christophe de Margerie

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Christophe de Margerie pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Douzième résolution

→ Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Pébereau

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Michel Pébereau pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Treizième résolution

→ Nomination en tant qu'administrateur de M. Patrick Artus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, nomme administrateur M. Patrick Artus, pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Résolution de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Résolution 14)

Quatorzième résolution

→ Modification de l'article 12 des statuts relatif à la limite d'âge du Président

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'introduire une règle dérogatoire à la limite d'âge du Président du Conseil d'administration.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de compléter comme suit le troisième alinéa de l'article 12 des statuts :

« Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le conseil peut nommer à la fonction de Président du Conseil d'administration, pour un mandat d'une durée maximale de deux ans, un administrateur âgé de plus de soixante-cinq ans et de moins de soixante-dix ans ».

(le reste de l'article demeurant sans changement)

Résolutions présentées en application des dispositions des articles L. 2323-67 et R. 2323-14 du Code du travail et des articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de commerce

Résolution A (non agréée par le Conseil d'administration)

→ Modification statutaire visant à la publicité des attributions individuelles de stock-options et d'actions gratuites telle que prévue par la loi

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, décide d'ajouter un nouvel alinéa à la fin de l'article 19 des statuts, alinéa dont le texte est celui qui suit :

« L'intégralité des rapports prévus aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce est jointe au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce. »

Résolution B (non agréée par le Conseil d'administration)

→ Modification statutaire relative à une nouvelle procédure de désignation de l'administrateur salarié actionnaire en vue d'améliorer sa représentativité et son indépendance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier comme suit les paragraphes 7) à 9) de l'article 11 des statuts :

Texte actuel

La présentation des points 7a) et 7b) a été inversée afin de faciliter la comparaison avec la version modifiée

7) Les candidats à la nomination au poste d'administrateur salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :

b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés (ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres) est directement exercé par ces salariés, les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation prévue à l'article L. 225-106 du Code de commerce, soit par les salariés actionnaires spécialement réunis à cet effet, soit dans le cadre d'une consultation écrite. Seules les candidatures présentées par un groupe d'actionnaires représentant au moins 5 % des actions détenues par les salariés qui exercent leur droit de vote à titre individuel sont recevables.

a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est exercé par les membres du conseil de surveillance de ces fonds commun de placement, les candidats sont désignés en son sein par ce conseil.

8) Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le Président du conseil d'administration, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

9) Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au moins deux noms. La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à nommer l'administrateur représentant les salariés actionnaires.

Texte modifié

7) Les candidats à la nomination au poste d'administrateur salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :

a) Les salariés dont le droit de vote des actions (ou des fonds communs de placement dont ils sont membres) qu'ils détiennent est directement exercé, élisent un candidat sur la base du nombre d'actions (ou de parts) détenues dans le cadre d'une consultation qui assure l'anonymat des votes individuels. N'est recevable une telle candidature que si

a1) ces salariés détiennent, soit directement, soit par les fonds communs de placement dont ils sont membres, plus de 0,5% du capital de la Société à la fin de l'exercice précédant l'assemblée générale ordinaire, et

a2) la candidature a recueilli au moins 5 % des actions détenues par les salariés qui exercent leur droit de vote à titre individuel.

b) Les salariés dont le droit de vote des actions (ou des parts de fonds communs de placement) est exercé par les membres des conseils de surveillance des fonds communs de placements, peuvent présenter des candidats dans les conditions suivantes :

Chaque fonds commun de placement peut présenter un candidat dès lors qu'il détient plus de 0,5% du capital de la Société à la fin de l'exercice précédant l'assemblée générale ordinaire.

b1) Si les représentants des porteurs de parts du fonds sont directement élus par les salariés dans le cadre d'une procédure d'élection assurant l'anonymat des votes individuels, le candidat du fonds est désigné parmi les représentants élus des porteurs de parts dans le conseil de surveillance par lesdits représentants uniquement.

b2) Dans tous les autres cas, le candidat de chaque fonds éligible est élu parmi les salariés membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement soit directement par les salariés (ou les porteurs de parts) selon une procédure et des conditions identiques au a), soit par un collège de grands électeurs élus directement par les salariés (ou les porteurs de parts) dans le cadre d'une consultation écrite qui assure l'anonymat de leurs votes individuels.

8) Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le Président du conseil d'administration, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

9) Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au plus trois noms.

a) Dans le cas où plus de trois supports d'actionnariat salarié peuvent désigner chacun un candidat, seuls les trois disposant des plus grandes parts de capital de la Société seront recevables pour désigner un candidat.

b) La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à nommer l'administrateur représentant les salariés actionnaires. Cette liste contient pour chaque candidat, outre les informations légales, la part de capital de la Société détenue par le support d'actionnariat salarié défini au paragraphe 7, la nature et la composition du collège électoral qui l'a désigné et le résultat détaillé du processus de désignation.

Résolution C (non agréée par le Conseil d'administration)

→ Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société à l'ensemble des salariés du Groupe

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129-1 et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à procéder au profit de l'ensemble des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, selon les modalités des articles L. 3332-14 et L. 3332-26 du Code du travail ;
- décide que le Conseil d'administration déterminera la répartition des actions entre les salariés selon les mêmes modalités du Code du travail ;
- décide que le nombre total maximum d'actions distribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,2 % du capital de la Société existant au jour où le Conseil d'administration décide de l'attribution gratuite d'actions ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, pour tout ou partie des actions attribuées, soit au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, soit au terme d'une période d'acquisition d'une durée de quatre ans ;
- décide que l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires sera d'une durée de deux ans, à l'exception des actions dont la période d'acquisition sera d'une durée de quatre ans et pour lesquelles la durée de l'obligation de conservation est supprimée ;
- décide que l'impact sur les comptes sociaux et consolidés de la Société ainsi que les conditions d'attribution définitive seront communiqués dans le rapport mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce ;
- autorise le Conseil d'administration à prévoir l'attribution définitive des actions avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ;

- autorise le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices pour procéder à l'émission d'actions gratuites dans les conditions prévues à la présente résolution et prend acte, étant précisé qu'en cas d'attribution d'actions à émettre,
- le montant nominal du capital social émis s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital social autorisé par la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 ; et
- la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, l'augmentation de capital correspondante étant définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes ;
- le cas échéant, augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes d'émissions pour procéder à l'émission d'actions attribuées gratuitement ;
- procéder pendant la période d'acquisition, s'il l'estime nécessaire, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations financières portant sur les capitaux propres de la Société, étant précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que celui correspondant aux actions initialement attribuées ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la ou les augmentations de capital résultant de l'attribution gratuite des actions, modifier les statuts en conséquence.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, et rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008.

Administrateurs en exercice en 2008

Durant l'exercice 2008, la composition du Conseil d'administration de TOTAL S.A. a été la suivante :

Thierry Desmarest

63 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Desmarest a exercé les fonctions de Directeur des Mines et de la Géologie en Nouvelle-Calédonie, puis de conseiller technique aux cabinets des ministres de l'Industrie puis de l'Économie. Il rejoint TOTAL en 1981, où il exerce différentes fonctions de direction puis de direction générale au sein de l'Exploration & Production jusqu'en 1995. Il est Président-directeur général de TOTAL de mai 1995 à février 2007, puis Président du Conseil d'administration de TOTAL.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995 – Dernier renouvellement : 11 mai 2007 jusqu'en 2010.

Détient 385 576 actions.

Mandats en cours

- Président de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Sanofi-Aventis*
- Membre du Conseil de surveillance d'Areva*
- Administrateur d'Air Liquide*
- Administrateur de Renault SA*
- Administrateur de Renault SAS

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Directeur Général de TOTAL S.A.* jusqu'en 2007
- Président-directeur général d'Elf Aquitaine* jusqu'en 2007

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Christophe de Margerie

57 ans

Entré dans le Groupe dès sa sortie de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1974, M. de Margerie a exercé plusieurs fonctions à la direction financière du Groupe, ainsi qu'à la direction Exploration & Production. En 1995, il est nommé directeur général de Total Moyen-Orient. En mai 1999, il entre au Comité exécutif comme directeur général de l'Exploration & Production. En 2000, il devient directeur général adjoint de l'Exploration & Production du nouveau groupe TotalFinaElf. Il est nommé, en janvier 2002, directeur général de l'Exploration & Production de TOTAL. Nommé administrateur de TOTAL lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006, il devient Directeur Général de TOTAL à compter du 14 février 2007.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 12 mai 2006 et jusqu'en 2009.

Détient 85 230 actions TOTAL et 39 330 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Mandats en cours

- Directeur Général et administrateur de TOTAL S.A.*
- Président-directeur général d'Elf Aquitaine*
- Président de Total E&P Indonésie
- Administrateur de Shtokman Development AG (Suisse)
- Gérant de CDM Patrimonial SARL

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Total E&P Russie jusqu'en 2008
- Administrateur de Total Exploration and Production Azerbaïdjan jusqu'en 2008
- Administrateur de Total E&P Kazakhstan jusqu'en 2008
- Administrateur de Total Profils Pétroliers jusqu'en 2008
- Administrateur de Abu Dhabi Petroleum Company Ltd (ADPC) jusqu'en 2008
- Administrateur de Abu Dhabi Marine Areas Ltd (ADMA) jusqu'en 2008
- Administrateur de Iraq Petroleum Company Ltd (IPC) jusqu'en 2008
- Représentant permanent de TOTAL S.A. au Conseil d'administration de Total Abu al Bukhoosh jusqu'en 2008
- Administrateur de Total E&P Norvège A.S. jusqu'en 2007
- Administrateur de Total Upstream UK Ltd jusqu'en 2007
- Administrateur de Innovarex jusqu'en 2006
- Administrateur de Total E&P Myanmar jusqu'en 2005
- Membre du Conseil de surveillance de Taittinger jusqu'en 2005
- Administrateur de Tops (Overseas) Ltd jusqu'en 2004

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Patricia Barbizet

53 ans

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1976, Mme Barbizet a débuté sa carrière au sein du groupe Renault en tant que trésorier de Renault Véhicules Industriels puis directeur financier de Renault Crédit International. Elle rejoint le groupe Pinault en 1989 en tant que directeur financier. Elle est depuis 1992 Directeur Général de Financière Pinault et Administrateur-Directeur Général d'Artémis. Elle est vice-Présidente du Conseil d'administration de PPR depuis 2005 et Chairman de Christie's.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 16 mai 2008 et jusqu'en 2011.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Vice-Présidente du Conseil de PPR*
- Directeur Général et Administrateur d'Artémis
- Directeur Général de Financière Pinault
- Directeur Général et Administrateur de Palazzo Grazzi
- Chairman of Christies International Plc
- Administrateur de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny
- Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration d'Agefi
- Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration de Sebdo le Point
- Membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault
- Director of Tawa Plc*
- Administrateur de Fnac
- Membre du Conseil de surveillance de Gucci Group NV
- Membre du Conseil de surveillance de Yves Saint Laurent
- Administrateur de Piasa
- Administrateur de Air France-KLM*
- Administrateur de Bouygues*
- Administrateur de TF1*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil de Piasa jusqu'en 2008
- Membre du Conseil de gérance de Château Latour jusqu'en 2008
- Administrateur de AFIPA jusqu'en 2006
- Président du Conseil de surveillance de PPR* jusqu'en 2005
- Président du Conseil d'administration de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny jusqu'en 2005
- Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration de Bouygues* jusqu'en 2005
- Membre du Conseil de surveillance de Yves Saint Laurent Parfums jusqu'en 2004

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Daniel Boeuf

60 ans

Diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC), M. Boeuf est entré dans le Groupe en octobre 1973. Il y a occupé diverses fonctions commerciales, puis exercé des responsabilités opérationnelles au sein d'entités de la branche Raffinage & Marketing. Il est actuellement responsable formation et gestion des compétences au sein de la direction Spécialités de la branche Raffinage & Marketing. Membre élu du Conseil de surveillance du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE depuis 1999, il en a été Président de 2003 à 2006.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2004 – Dernier renouvellement : 11 mai 2007 jusqu'en 2010.

Détient 3 964 actions TOTAL et 3 842 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.* représentant les salariés actionnaires
- Membre élu, représentant les porteurs de parts au Conseil de surveillance FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil de surveillance du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE jusqu'en 2006

Daniel Bouton

58 ans

Inspecteur général des Finances, M. Bouton occupe diverses fonctions au ministère de l'Économie. Il est Directeur du Budget de 1988 à 1990. Il rejoint Société Générale en 1991, dont il devient Directeur Général en 1993 puis Président-directeur général en novembre 1997. Il est Président du Groupe Société Générale depuis le 12 mai 2008.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1997 – Dernier renouvellement : 12 mai 2006 jusqu'en 2009

Détient 3 200 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président de Société Générale*
- Administrateur de Veolia Environnement*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président-directeur général de Société Générale* jusqu'en 2008
- Administrateur de Schneider Electric S.A.* jusqu'en 2006
- Administrateur d'Arcelor* jusqu'en 2004

Bertrand Collomb

66 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Collomb exerce diverses fonctions auprès du ministère de l'Industrie et de cabinets ministériels de 1966 à 1975. Il rejoint le groupe Lafarge en 1975, au sein duquel il occupe diverses fonctions de direction. Il est Président-directeur général de Lafarge de 1989 à 2003, puis Président du Conseil d'administration de 2003 à 2007, enfin Président d'Honneur depuis 2007.

Il est également Président de l'Institut des Hautes Études pour la Science et la Technologie (IHEST) et de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI).

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 – Dernier renouvellement : 12 mai 2006 jusqu'en 2009.

Détient 4 712 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Lafarge*
- Administrateur de DuPont* (États-Unis)
- Administrateur de Atco* (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de Lafarge* jusqu'en 2007
- Administrateur de Lafarge North America jusqu'en 2006
- Administrateur d'Unilever* (Pays-Bas) jusqu'en 2006
- Administrateur de Vivendi Universal* jusqu'en 2005

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Paul Desmarais Jr.

54 ans

Diplômé de l'Université McGill à Montréal et de l'INSEAD de Fontainebleau, M. Desmarais est successivement élu Vice-président en 1984, puis Président du Conseil en 1990, de la Corporation Financière Power, une compagnie qu'il a aidé à mettre sur pied. Depuis 1996, il est Président du Conseil et Co-chef de la Direction de Power Corporation du Canada.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2002 – Dernier renouvellement : 16 mai 2008 jusqu'en 2011.

Détient 2 000 ADR (correspondant à 2 000 actions).

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada*
- Président du comité exécutif et Membre du Conseil de Corporation Financière Power* (Canada)
- Vice-président du Conseil d'administration et Administrateur délégué de Pargesa Holding S.A.* (Suisse)
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Great-West, Compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Great-West Life & Annuity Insurance Company (États-Unis)
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Great-West Lifeco Inc.* (Canada)
- Membre du Conseil d'administration et du comité permanent de Groupe Bruxelles Lambert S.A.* (Belgique)
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Groupe Investors Inc. (Canada)
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de London Insurance Group Inc. (Canada)
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de London Life, Compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Membre du Conseil et membre du comité exécutif de Mackenzie Inc.
- Membre du Conseil de La Presse Ltée (Canada)
- Membre du Conseil de Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (Canada)
- Membre du Conseil de Gesca Ltée (Canada)
- Administrateur de GDF-Suez* (France)
- Administrateur de Lafarge*
- Administrateur de The Canada Life Assurance Company (Canada)
- Administrateur de Canada Life Financial Corporation (Canada)
- Administrateur de IGM Financial Inc.* (Canada)
- Administrateur de 152245 Canada Inc, 171263 Canada Inc et 2795957 Canada Inc (Canada)
- Administrateur de GWL&A Financial (Canada) Inc.
- Administrateur de GWL&A Financial (Nova Scotia) Co.
- Administrateur de First Great-West Life & Annuity Insurance Co.
- Administrateur de The Great-West Life Assurance Company
- Administrateur de Power Communications Inc.
- Administrateur de Power Corporation International
- Administrateur de Putman Investments LLC
- Membre du Conseil de surveillance de Power Financial Europe B.V. et de Parjointco N.V.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Vice-président du Conseil d'administration et membre du Comité stratégique d'Imerys* (France) jusqu'en 2008
- Administrateur de GWL Properties jusqu'en 2007

Bertrand Jacquillat

64 ans

Diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC), de l'Institut d'études politiques de Paris et de Harvard Business School, M. Jacquillat est docteur en gestion et agrégé de gestion. Professeur des Universités (France et États-Unis) depuis 1969, il est Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris depuis 1999 et Vice-Président du Cercle des Économistes.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1996 – Dernier renouvellement : 16 mai 2008 jusqu'en 2011.

Détient 3 600 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président-directeur général de Associés en Finance
- Membre du Conseil de surveillance de Klépierre*
- Membre du Conseil de surveillance de Presses Universitaires de France (PUF)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Antoine Jeancourt-Galignani

71 ans

Inspecteur des Finances, M. Jeancourt-Galignani exerce diverses fonctions au ministère des Finances, puis est nommé Directeur Général adjoint du Crédit Agricole de 1973 à 1979. Il devient Directeur Général de la banque Indosuez en 1979, puis en est Président de 1988 à 1994. Président des Assurances Générales de France (AGF) de 1994 à 2001, il devient ensuite Président de Gecina de 2001 à 2005, société dont il est actuellement administrateur.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1994 – Dernier renouvellement : 12 mai 2006 jusqu'en 2009.

Détient 5 440 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président du Conseil de surveillance d'Euro Disney SCA*
- Administrateur de Gecina*
- Administrateur de Kaufman & Broad S.A.*
- Membre du Conseil de surveillance de Oddo et Cie

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de la Société Générale* jusqu'en 2008
- Membre du Conseil de surveillance de Hypo Real Estate Holding* (Allemagne) jusqu'en 2008
- Président du Conseil du Groupe SNA (Liban) jusqu'en 2007 puis Administrateur jusqu'en 2008
- Administrateur de Société des Immeubles de France* jusqu'en 2007
- Administrateur des Assurances Générales de France* jusqu'en 2007
- Membre du Conseil de surveillance de Jetix Europe N.V.* jusqu'en 2005
- Président du Conseil d'administration de Gecina* jusqu'en 2005
- Président du Conseil d'administration de Société des Immeubles de France* jusqu'en 2004

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

8

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS

Anne Lauvergeon

49 ans

Ingénieur en chef des Mines, Normalienne et agrégée de Sciences physiques, Mme Lauvergeon, après différentes fonctions dans l'industrie, a été nommée en 1990, Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République. En 1995, elle devient Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie. De 1997 à 1999, elle était Vice-Président exécutif et membre du Comité Exécutif d'Alcatel, chargée des participations industrielles.

Mme Lauvergeon est Présidente du Directoire du Groupe Areva depuis juillet 2001 et Président-directeur général d'Areva NC (ex Cogema) depuis juin 1999.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 – Dernier renouvellement : 12 mai 2006 jusqu'en 2009.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Présidente du Directoire d'Areva*
- Président-directeur général d'Areva NC
- Administrateur de GDF-Suez*
- Administrateur de Vodafone Group Plc*
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Safran*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de FCI jusqu'en 2005

Peter Levene of Portsoken

67 ans

Lord Levene a occupé, de 1984 à 1995, diverses fonctions auprès du ministère de la Défense, du Secrétaire d'État à l'Environnement, du Premier Ministre et du ministère du Commerce du Royaume-Uni. Il devient ensuite Senior adviser chez Morgan Stanley de 1996 à 1998, puis Chairman de Bankers Trust International de 1998 à 2002. Il est Lord Mayor de Londres de 1998 à 1999. Il est actuellement Président de Lloyd's.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2005 – Dernier renouvellement : 16 mai 2008 jusqu'en 2011.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Chairman of Lloyd's
- Chairman of International Financial Services
- Chairman of General Dynamics UK Ltd
- Director of Haymarket Group Ltd
- Director of China Construction Bank*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance de Deutsche Börse* jusqu'en 2005
- Director de J. Sainsbury Plc* jusqu'en 2004

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Claude Mandil

66 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur Général au Corps des Mines, M. Mandil a exercé les fonctions d'ingénieur des Mines pour les régions de Lorraine et de Bretagne. Il a ensuite été chargé de mission à la Délégation de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR), puis Directeur Interdépartemental de l'Industrie et de la Recherche et délégué régional de l'ANVAR. De 1981 à 1982, il a exercé les fonctions de Conseiller technique au cabinet du Premier Ministre, responsable des secteurs de l'industrie, de l'énergie et de la recherche. Il est ensuite nommé Directeur Général puis Président-directeur général de l'Institut de Développement Industriel (IDI) jusqu'en 1988. Il devient Directeur Général du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de 1988 à 1990. De 1990 à 1998, M. Mandil est Directeur Général de l'Energie et des Matières Premières au Ministère de l'Industrie et devient le premier représentant de la France au Conseil de direction de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). Il en assume la présidence de 1997 à 1998. En 1998, il est nommé Directeur Général Délégué de Gaz de France puis, en avril 2000, Président de l'Institut Français du Pétrole. De 2003 à 2007, il est Directeur Exécutif de l'AIE.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 16 mai 2008 et jusqu'en 2011.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Institut Veolia Environnement

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de GDF-Suez* de juillet à décembre 2008

Michel Pébereau

66 ans

Inspecteur général des Finances honoraire, M. Pébereau a occupé diverses fonctions au ministère de l'Économie et des Finances, avant d'être successivement Directeur Général puis Président-directeur général du Crédit Commercial de France (CCF) de 1982 à 1993. Président-directeur général de BNP puis de BNP Paribas de 1993 à 2003, il en est actuellement le Président du Conseil d'administration.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 – Dernier renouvellement : 12 mai 2006 jusqu'en 2009.

Détient 2 356 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président de BNP Paribas*
- Administrateur de Lafarge*
- Administrateur de Saint-Gobain*
- Administrateur d'EADS N.V.*
- Administrateur de Pargesa Holding S.A.* (Suisse)
- Membre du Conseil de surveillance d'AXA*
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque marocaine pour le Commerce et l'Industrie*
- Censeur des Galeries Lafayette

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président de la Fédération Bancaire Européenne jusqu'en 2008
- Administrateur de BNP Paribas UK Holdings Ltd jusqu'en 2005

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

8

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS

Thierry de Rudder

59 ans

Diplômé en mathématiques de l'Université de Genève et de l'Université Libre de Bruxelles, ainsi que de Wharton (MBA), M. de Rudder occupe diverses fonctions à Citibank de 1975 à 1986, puis au sein du Groupe Bruxelles Lambert dont il est l'Administrateur-délégué.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1999 – Dernier renouvellement : 11 mai 2007 jusqu'en 2010.

Détient 3 956 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur-délégué de Groupe Bruxelles Lambert*
- Administrateur de Compagnie Nationale à Portefeuille*
- Administrateur de GDF-Suez*
- Administrateur de Suez-Tractebel
- Administrateur d'Imerys*
- Administrateur de Lafarge*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de SI Finance jusqu'en 2005

Serge Tchuruk

71 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur de l'armement, M. Tchuruk occupe divers postes de responsable chez Mobil Corporation, puis chez Rhône-Poulenc dont il devient Directeur Général en 1983. Président-directeur général de CDF-Chimie/Orkem de 1986 à 1990, il est ensuite Président-directeur général de TOTAL de 1990 à 1995. En 1995, il devient Président-directeur général d'Alcatel. De 2006 à 2008, il est Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1989 – Dernier renouvellement : 11 mai 2007 jusqu'en 2010.

Détient 61 060 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Thalès*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent* jusqu'en 2008
- Membre du Conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH jusqu'en 2008
- Membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique jusqu'en 2008
- Président du Conseil d'administration d'Alcatel USA Holdings Corp. jusqu'en 2006
- Administrateur de l'Institut Pasteur jusqu'en 2005

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Pierre Vaillaud

73 ans

Diplômé de l'École Polytechnique, Ingénieur au corps des Mines et diplômé de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, M. Vaillaud est successivement Ingénieur chez Technip, puis chez Atochem, puis chez TOTAL. Directeur Général de TOTAL de 1989 à 1992, il est ensuite Président-directeur général de Technip de 1992 à 1999, puis d'Elf Aquitaine de 1999 à 2000.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 – Dernier renouvellement : 12 mai 2006 jusqu'en 2009.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Membre du Conseil de surveillance d'Oddo et Cie

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Technip* jusqu'en 2007
- Membre du Conseil de surveillance de Cegelec jusqu'en 2006

Autres informations

Les administrateurs de la Société actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1 de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Rémunération des administrateurs

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence se sont élevées à 0,83 million d'euros en 2008, dans le cadre de la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2007. Il y avait 16 administrateurs au 31 décembre 2008 contre 14 administrateurs au 31 décembre 2007.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence au titre de 2008 sont restées identiques à celles fixées pour 2007. Elles ont été les suivantes :

- une partie fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur (versée *pro rata temporis* en cas de changement en cours d'année), à l'exception de celle du Président du Comité d'audit qui est de 30 000 euros et de celle des autres membres du Comité d'audit qui est de 25 000 euros ;
- un montant de 5 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration, du Comité d'audit, du Comité de nomination et de la gouvernance ou du Comité des rémunérations, ce montant étant porté à 7 000 euros pour les administrateurs résidant hors de France ;
- ni le Président, ni le Directeur Général ne reçoivent de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateur de TOTAL S.A. ou d'autres sociétés du Groupe.

→ Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus au cours de chacun des deux derniers exercices par chaque administrateur en fonction au cours dudit exercice (article L. 225-102-1 du Code de commerce, 1^{er} et 2^e alinéas)

(en euros)	2008	2007
Thierry Desmarest	(a)	(a)
Christophe de Margerie	(a)	(a)
Patricia Barbizet (b)	39 651	-
Daniel Boeuf (c)	173 910	170 124
Daniel Bouton	40 000	55 000
Bertrand Collomb	55 000	65 000
Paul Desmarais Jr.	48 000	41 000
Bertrand Jacquillat	90 000	90 000
Antoine Jeancourt-Galignani	95 000	90 000
Anne Lauvergeon	45 000	50 000
Peter Levene of Portsoken	41 000	55 000
Maurice Lippens (d)	-	21 177
Claude Mandil (b)	27 568	-
Michel Pébereau	70 000	70 000
Thierry de Rudder	116 000	109 000
Serge Tchuruk (e)	143 427	137 368
Pierre Vaillaud (f)	186 873	189 814

(a) Pour le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général, voir les tableaux récapitulatifs des rémunérations figurant en pages 116 à 118 du Document de référence. Aucun jeton de présence n'a été perçu au titre du mandat d'administrateur de la Société.

(b) Nomination en qualité d'administrateur à compter du 16 mai 2008.

(c) Incluant la rémunération versée par Total Raffinage Marketing (filiale de TOTAL S.A.) dont l'administrateur est salarié, soit 115 123,88 euros en 2007 et 123 910,48 euros en 2008.

(d) Cessation du mandat d'administrateur le 11 mai 2007.

(e) Incluant les compléments de retraite versés au cours de l'exercice au titre de ses fonctions passées dans le Groupe, soit 72 368 euros pour 2007, après la liquidation de ses droits à la retraite correspondants au cours de l'année 2007, et 73 427 euros pour 2008.

(f) Incluant les compléments de retraite versés au cours de l'exercice au titre de ses fonctions passées dans le Groupe, soit 139 814 euros pour 2007 et 141 873 euros pour 2008.

Les administrateurs en exercice n'ont perçu, au cours des deux derniers exercices, aucune rémunération ou avantage de toute nature de la part de sociétés contrôlées par TOTAL S.A. à l'exception de M. Daniel Boeuf, salarié de Total Raffinage Marketing. Les rémunérations indiquées (à l'exception de celle du Président, du Directeur Général et de MM. Boeuf, Tchuruk et Vaillaud), correspondent uniquement aux jetons de présence (montant brut) versés au titre de l'exercice. En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Renseignements concernant l'Administrateur dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale

Monsieur Patrick ARTUS

Né le 14 octobre 1951
Nationalité française

Nombre d'actions TOTAL S.A. détenues : 1 000

Références professionnelles :

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, M. Artus débute sa carrière à l'INSEE où il participe en particulier aux travaux de prévision et de modélisation. Il travaille ensuite au Département d'Économie de l'OCDE (1980) puis devient Directeur des Études à l'ENSAE de 1982 à 1985. Il est ensuite Conseiller scientifique à la Direction Générale des Études de la Banque de France, avant de rejoindre le Groupe Natixis en tant que Directeur de la recherche et des études. Il est par ailleurs Professeur à l'École Polytechnique et Professeur associé à l'Université de Paris I Sorbonne. Il a écrit de nombreux articles et ouvrages. Ses travaux de recherche ont été récompensés par le titre de Meilleur Économiste de l'année 1996 par le *Nouvel Économiste*. Il est également membre du Conseil d'analyse économique, du Cercle des Économistes et de la Commission économique de la nation.

Mandats en cours :

Fonction	Société	
Administrateur indépendant au Conseil d'administration	IPSOS	A partir du 29 avril 2009

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :

NEANT



Mixed Sources

Product group from well-managed
forests and other controlled sources

www.fsc.org Cert no. TT-COC-002261
© 1996 Forest Stewardship Council



TOTAL S.A.

Siège social :

2 place Jean Millier - La Défense 6
92400 Courbevoie - France
Capital social : 5 929 520 185 euros
542 051 180 RCS Nanterre

www.total.com

Relations Actionnaires individuels

 **N° Vert 0 800 039 039**